

Annexe B

GRI

RAPPORT ESG 2022

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Éléments généraux d'information			
102-1	Nom de l'organisation	a. Indiquer le nom de l'organisation.	AtkinsRéalis (la « Société »).
102-2	Activités, marques, produits et services	a. Décrire les activités de l'organisation. b. Indiquer les principales marques et principaux produits et services, et expliquer les éventuels produits ou services interdits dans certains marchés.	a. Veuillez consulter la section 1 « Notre entreprise » du rapport de gestion, à la page 107 et suivantes de notre rapport annuel 2022. b. Veuillez consulter la section « Marché et services » de notre site Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/markets-and-services . La Société ne vend pas de produits interdits dans certains marchés. La Société offre toutefois des services pouvant faire l'objet d'un débat public, comme des services au secteur de l'énergie nucléaire, ainsi que des services au ministère de la Défense du Canada et du Royaume-Uni. La Société ne fait face à aucune question ou préoccupation directe au sujet de ces services.
102-3	Lieu du siège social	a. Indiquer le lieu où se trouve le siège de l'organisation.	Le siège de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.
102-4	Lieu des activités	a. Indiquer le nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et préciser le nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport.	Au 31 décembre 2022, la Société possédait des bureaux permanents dans 34 pays, ainsi que des exploitations d'envergure dans les régions suivantes : Amériques : Brésil, Canada, Pérou, États-Unis. Europe : Danemark, Irlande, Norvège, Roumanie, Suède, Royaume-Uni. Afrique et Moyen-Orient : Afrique, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis. Asie et Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Singapour.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-5	Mode de propriété et forme juridique	a. Indiquer le mode de propriété et la forme juridique.	La Société a été constituée en vertu des lois du Canada par lettres patentes le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Les actions de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (TSX : ATRL). Comme l'indique la fiche « INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES » à la page 193 de notre rapport financier 2022, il y avait 175,6 millions d'actions en circulation au 31 décembre 2022. La Société n'a pas émis ni racheté d'actions en 2022. Toutefois, la Société a annoncé le 22 novembre 2022 avoir fixé le prix d'un placement d'un capital global de 300 millions de dollars de débentures de série 7 non garanties à 7,0 % échéant le 12 juin 2026. Les débentures de série 7 porteront intérêt au taux annuel fixe de 7,0 %, payable en versements semestriels égaux, en arriérés, les 12 juin et 12 décembre de chaque année jusqu'à maturité, à compter du 12 juin 2023. En date du 28 février 2023, la Société avait 175 554 252 actions ordinaires émises et en circulation, dont 121 475 273 actions ordinaires sont flottantes. À l'exception de la convention de prêt datée du 20 avril 2017 relativement à un prêt consenti par CDPQ Revenu Fixe Inc. à SNC-Lavalin Autoroute Holding Inc. (dans sa version modifiée, la « convention de prêt avec la CDPQ »), à la connaissance de la Société, aucun (i) des administrateurs ou dirigeants de la Société, (ii) des actionnaires de la Société qui détiennent, contrôlent ou dirigent, directement ou indirectement, plus de 10 % de toute catégorie d'actions de la Société, ni (iii) quelque associé ou affilié des personnes auxquelles il est fait référence aux points (i) et (ii), a ou a eu un intérêt important, directement ou indirectement, dans quelque transaction que ce soit effectuée au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice en cours, ayant eu une incidence importante (ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence importante) sur la Société, ou sur l'une de ses filiales ou sociétés affiliées.
102-6	Marchés desservis	a. Marchés desservis, y compris : i. les lieux géographiques où sont offerts les produits et services; ii. les secteurs desservis; iii. les types de clients et de bénéficiaires.	i. et ii. : Pour un résumé des marchés desservis, y compris les répartitions géographiques et les secteurs, veuillez consulter la section 1, « Notre entreprise », à la page 107 et les sections suivantes, ainsi que la section 6 « Répartition géographique des produits », à la page 134 de notre rapport annuel de 2022 dans le rapport de gestion annuel 2022. iii. : La Société dessert un vaste éventail de clients des secteurs public, parapublic et privé. La section 4.1.4 du rapport de gestion annuel, « ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR », à la page 124 et suivantes du rapport annuel 2022, fournit un aperçu des projets et des clients par secteur (segment) d'activité. Il est à noter que la Société offre des services professionnels à d'autres entreprises et ne fabrique pas de produits domestiques.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-7	Taille de l'organisation	a. Indiquer la taille de l'organisation, notamment : i. le nombre total de salariés; ii. le nombre total de sites; iii. le chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou les recettes nettes (pour les organisations du secteur public); iv. le capital total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé); v. la quantité de produits ou de services fournis.	Au 31 décembre 2022 : Nombre total d'employés (effectif) : 33 876 (comprend tous les employés et les consultants, à temps plein et à temps partiel), ce qui représente environ 31 689 équivalents temps plein (ETP). Il est à noter que le nombre d'employés varie selon le nombre et la nature des projets en cours, des acquisitions, des désinvestissements et des initiatives de restructuration. Nombre total d'exploitations : voir la section 1, « Notre entreprise », du rapport de gestion 2022, à la page 107 et suivantes de notre rapport financier 2022. Pour obtenir des renseignements sur les revenus, veuillez consulter la section intitulée « États consolidés du résultat net » des états financiers consolidés annuels vérifiés 2022 (page 8 du rapport financier). Comme l'indique la fiche « Informations aux actionnaires » à la page 193 de notre rapport financier 2022, au 31 décembre, la capitalisation boursière de la Société était de 4 189 millions de dollars.
102-8	Informations sur les employés salariés et autres travailleurs	a. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par sexe. b. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par région. c. Indiquer le nombre total de salariés par type d'emploi (temps plein et temps partiel), par sexe. d. Indiquer si une part importante du travail de l'organisation est assurée par des personnes autres que des salariés. Le cas échéant, décrire la nature et l'ampleur du travail effectué par ces personnes. e. Indiquer toute variation importante dans les chiffres indiqués dans les éléments d'information 102-8-a, 102-8-b et 102-8-c (comme les variations saisonnières dans les secteurs du tourisme ou de l'agriculture). f. Expliquer la façon dont les données ont été rassemblées, ainsi que les éventuelles hypothèses formulées.	a. à c. Pour la répartition des employés, voir les graphiques aux page 25 de notre rapport ESG 2022; d. En date du 31 décembre 2022, 14 % des employés étaient considérés comme des « travailleurs temporaires ». La main-d'œuvre temporaire comprend les employés contractuels, les travailleurs occasionnels, le personnel d'agence temporaire et les consultants. e. La Société ne constate pas de fluctuation saisonnière de sa main-d'œuvre temporaire ni ne se prête à des activités liées au tourisme ou à l'agriculture. Les fluctuations constatées sont plutôt reliées au cycle de vie des projets de construction. Mais aucun changement significatif n'a été remarqué durant l'année 2022.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-9	Chaîne d'approvisionnement	a. Décrire la chaîne d'approvisionnement de l'organisation, notamment les principaux composants rattachés aux activités, aux marques, produits et services principaux de l'organisation.	La Société met actuellement en œuvre un système de gestion des fournisseurs. À la fin de ce processus, on s'attend à ce que la Société soit mieux outillée pour divulguer ces renseignements. Il est à noter également que la Société est principalement une société d'ingénierie et de consultation qui offre des services professionnels. À ce titre, nous achetons principalement du matériel de bureau et informatique, ainsi que des services liés à l'occupation d'immeubles loués. Pour tous les contrats de gestion de la construction ainsi que d'exploitation et d'entretien, la chaîne d'approvisionnement d'AtkinsRéalis est déterminée en fonction de la nature, du type et du lieu géographique des projets; par conséquent, elle varie d'une année à l'autre, à mesure que ces facteurs évoluent. La Société s'attend à ce que tous les fournisseurs respectent son Code de conduite des fournisseurs, publié en ligne à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/supplier-code-conduct-fr.pdf
102-10	Changements importants apportés à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	a. Indiquer tous les changements substantiels de taille, de structure, de capital, de propriété ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de rapport, y compris : ▪ Les changements d'implantation ou les changements d'activités, incluant l'ouverture, la fermeture ou l'expansion de sites; ▪ Les modifications dans la structure du capital actif et autres sources de capital, la préservation du patrimoine et autres opérations (pour les organisations du secteur privé); ▪ Les changements de localisation des fournisseurs, de la structure de la chaîne d'approvisionnement, ou des relations avec les fournisseurs, y compris la sélection et la cessation.	Veuillez vous reporter à la section 3.2 du rapport de gestion annuel, « Sommaire – autres éléments », à la page 115 du rapport annuel 2022. Le 7 février 2022, la Société a annoncé qu'elle avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership (« InPower BC G.P. ») et ses sociétés de portefeuille liées à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (la « Société en commandite SNCL IP »), dans laquelle la Société détient une participation de 20 %. Cette transaction a donné lieu à un gain avant impôts sur le résultat de 4,3 millions \$. Au quatrième trimestre de 2022, AtkinsRéalis a conclu la cession de sa participation dans Carlyle (« Carlyle »), en échange d'une contrepartie totale de 52,1 millions \$ US (environ 71,2 millions \$), dont une tranche de 21,5 millions \$ US (environ 29,5 millions \$) a été recouvrée en 2022, et le solde restant sera recouvré en 2023.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-11	Démarche ou principe de précaution	a. Indiquer si la démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation, et comment.	Au 31 décembre 2022, la Société était principalement un fournisseur de services d'ingénierie, et non un fabricant de produits. Par conséquent, la Société utilise des processus de gestion des risques dont la portée couvre non seulement les risques liés aux projets, mais aussi ceux qui touchent l'ensemble de l'entreprise. À l'heure actuelle, les processus de gestion des risques de l'entreprise ne prennent pas en compte le principe de précaution. Cependant, la Société adopte des pratiques exemplaires et gère l'environnement et les risques pour la santé et la sécurité au moyen de ses systèmes de gestion, qui sont conformes aux normes ISO 14001 et 45001. De plus, la vaste majorité des chantiers de ses clients sont soumis à une évaluation d'impact environnemental ou social. On s'attend donc non seulement à ce que la Société suive les recommandations de ce rapport, mais aussi à ce qu'elle travaille en collaboration avec ses clients et ses entrepreneurs pour limiter, dans la mesure du possible, les impacts et les risques associés aux chantiers sur lesquels elle intervient.
102-12	Initiatives externes	a. Répertorier les chartes, principes et autres initiatives sur le plan économique, environnemental et social, élaborés à l'externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval.	La Société suit la plus stricte des lois du pays ou des normes internationales reconnues. De plus, la Société respecte les initiatives volontaires, telles que : PACI : La Société fait partie depuis 2014 de la communauté des chefs de la direction de Vanguard, de l'initiative Partenariat contre la corruption (PACI) du Forum économique mondial. PMNU : En 2015, la Société a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies. Veuillez vous reporter au message du chef de la direction de la Société dans notre rapport ESG 2022, ainsi qu'à notre communication sur nos progrès, accessible au public sur le site Web du PMNU (https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants). Objectif zéro : En octobre 2021, la Société s'est jointe à l'initiative Objectif zéro, un engagement appuyé par l'engagement envers l'initiative Science Based Targets au début de 2022. FEM : En décembre 2021, la Société a adhéré aux Indicateurs du capitalisme des parties prenantes du Forum économique mondial. SBTi : En mars 2022, l'entreprise s'est engagée à l'égard de l'initiative Science Based Targets (SBTi).
102-13	Affiliation à des associations	a. Répertorier les principales affiliations à des associations sectorielles et autres et à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts.	Veuillez consulter la section intitulée « ADHÉSIONS, ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET AUTRES PARTIES PRENANTES EXTERNES » aux pages 6 à 7 de notre rapport de 2021 sur le lobbying et les activités politiques à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/-/media/Files/R/Renaissance/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2021-fr.pdf .
102-14	Déclaration du décideur principal	a. Fournir une déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer.	Veuillez vous reporter au message du Président et Chef de la direction aux pages 8-9 de notre rapport ESG 2022.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de comportement	a. Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, comme les codes de conduite et codes d'éthique.	En 2021, la Société a dévoilé sa nouvelle raison d'être : « Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent ». Pour les valeurs, veuillez vous reporter à la section « Nos valeurs » de notre site Web à https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/our-values Notre code d'éthique est accessible au public à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf La section « PRINCIPES DE GOUVERNANCE » de notre rapport ESG 2022 fournit également un aperçu de la manière dont la Société intègre le développement durable dans sa structure d'entreprise.
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	a. Une description des mécanismes internes et externes pour : i. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ; ii. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation.	a i) Veuillez consulter notre document Faits saillants d'intégrité 2023 (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/integrity-highlights-fr.pdf), et plus précisément les sections intitulées « Signalement » et « Moyens pour signaler une inconduite ou demander conseil » à la page 24. ii) Comme l'indique notre Code de conduite (voir page 47 – le Code est disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf), les employés ont le devoir de signaler : ▪ toute violation connue ou soupçonnée de notre Code ou de tout autre document de gouvernance; ▪ toute infraction présumée aux lois, règles ou règlements en vigueur; ▪ toute inconduite observée; ▪ toute pression exercée en vue de compromettre nos normes d'éthique. L'accès au système de signalement sécurisé exploité par un tiers fournisseur de services indépendant (Clearview Connects) est disponible directement sur notre site Web (https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/site-services/reporting-line). Les formations internes et les « Minutes d'intégrité » fournissent également des exemples pour aider les employés à déterminer le meilleur moyen d'exprimer leurs préoccupations entre parler à un gestionnaire, communiquer avec un responsable de l'intégrité local, communiquer avec un partenaire des RH ou utiliser la ligne hiérarchique susmentionnée.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-18	Structure de gouvernance	a. Indiquer la structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance. b. Identifier les comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux.	a. Veuillez vous reporter aux sections « Notre Leadership » (https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/our-leadership) et « Notre gouvernance d'entreprise » (https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/corporate-governance) de notre site Web b. Le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable aide le conseil d'administration à élaborer la démarche de la Société quant aux questions de gouvernance, d'éthique et de développement durable. Le comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie est chargé de superviser la structure générale de gestion des projets, de la technologie et de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la sécurité découlant des activités de la Société. Les mandats de ces comités sont accessibles dans la section « Gouvernance » du site Web de la Société (https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/corporate-governance). Il est à noter que ces mandats ont été revus en novembre 2022.
102-40	Listes des groupes de parties prenantes	a. Fournir une liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue.	La Société estime que ses parties prenantes sont ses clients, ses principaux actionnaires/ investisseurs et ses employés. La Société collabore également avec les gouvernements, des ONG et d'autres organisations de la société civile en cas de préoccupations communes. Elle encourage ses unités d'exploitation à entretenir des liens avec les collectivités locales établies près des chantiers de construction gérés par la Société, particulièrement dans les pays moins développés.
102-41	Conventions collectives	a. Indiquer le pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective.	En décembre 2022, le pourcentage de salariés syndiqués de notre effectif mondial était de 5,0 %, soit environ 1729 personnes.
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	a. Indiquer les critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue,.	La Société reconnaît que la création de valeur à long terme est alimentée par la participation de ses parties prenantes et par un dialogue constant avec elles afin de déterminer leurs priorités et leurs préoccupations. La Société collabore avec toutes les parties prenantes qui communiquent avec elle et établit une relation continue et transparente avec celles-ci en investissant dans les canaux de communication et d'interaction pour chacun de ces publics cibles.
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	a. Indiquer l'approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport.	Les approches et la fréquence de l'interaction varient en fonction de chaque auditoire et de leur point de vue particulier. C'est ainsi que nous nous assurons que les stratégies de la Société correspondent aux attentes de ses parties prenantes. En ce qui concerne l'interaction avec les actionnaires, veuillez consulter la section « Interaction avec les actionnaires », page 45, de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, en date du 20 mars 2023. Les parties prenantes externes n'ont pas été consultées dans le cadre du processus de préparation du rapport.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-44	Principaux thèmes et questions abordés	a. Indiquer les thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et : i. La manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son rapport; ii. Indiquer les groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés.	Clients : Les sondages auprès de nos clients n'ont pas relevé d'accroissement de l'intérêt pour les thèmes touchant au développement durable; leurs principaux intérêts continuent de se situer au niveau de notre savoir-faire et de notre feuille de route. Toutefois, du fait que les clients demandent depuis huit ans à la Société de produire des « rapports de fournisseur » au sujet de ses émissions de GES à l'aide de la plateforme CDP et que les questionnaires d'appel de propositions incluent désormais généralement des sections sur les critères de gestion de l'environnement ou de développement durable, la Société considère que ces thèmes sont dans une certaine mesure importants pour nos clients. Actionnaires : Aucune organisation ni aucun actionnaire n'a soumis de question portant sur les facteurs ESG avant l'assemblée annuelle des actionnaires (tenue le 18 mai 2023). Par le passé, des actionnaires ont transmis des propositions concernant la représentation des femmes dans les postes de direction, la rémunération des cadres supérieurs, ainsi que les données liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. Il est estimé que ces questions ont été traitées à la satisfaction des organismes ayant transmis ces propositions. Cependant, les actionnaires et les investisseurs se réfèrent à des rapports et des évaluations réalisés par des entreprises vouées à la recherche sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance d'entreprise. La Société communique et collabore avec des entreprises comme Sustainalytics, MSCI et ISS. La Société dépose également des rapports sur les émissions de carbone au moyen du questionnaire annuel du CDP. Employés : Notre sondage de 2017 auprès des employés a aidé la Société à déterminer ses valeurs et sa vision. Aucun thème portant explicitement sur le développement durable n'a été retenu. Toutefois, la Société considère que ces thèmes sont couverts par les valeurs plus englobantes d'intégrité et de sécurité. Pour en savoir plus sur les valeurs d'AtkinsRéalis, veuillez visiter le site: https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/our-values. En 2021, une série de questions en matière de développement durable et d'ESG ont été intégrées au sondage VOX auprès des employés dans le cadre de notre analyse de matérialité, afin de permettre aux employés d'exprimer leurs priorités et leurs préoccupations en ce qui concerne la gestion du développement durable au sein de l'entreprise. Les trois thèmes qui sont ressortis en tête des priorités étaient le climat, l'énergie et la santé, l'intégrité et les transports arrivant respectivement en quatrième et cinquième place.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-45	Entités figurant dans les états financiers consolidés	a. Répertorier toutes les entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents. b. Indiquer lorsqu'une entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents n'est pas prise en compte dans le rapport. c. L'organisation peut transmettre cet élément d'information en utilisant des références à des états financiers consolidés ou documents équivalents accessibles au public.	a. Les principaux segments (secteurs) de la Société sont présentés dans la section 1 « Notre entreprise » de notre rapport de gestion, à la page 107 de notre rapport annuel 2022. En date de décembre 2022, les secteurs à présenter de la Société sont : ▪ Services d'ingénierie ▪ Énergie nucléaire ▪ Exploitation et entretien ▪ Capital ▪ Linxon ▪ Projets CMPF Une liste des principales filiales, partenariats et entreprises associées de la Société, ainsi que les principales entités de concessions d'infrastructure auxquelles elle participe, est publiée à la note 38 des états financiers vérifiés, « Filiales, partenariats et entreprises affiliées », à la page 100 et suivantes du rapport annuel 2022. b. Sauf indication contraire, tous les segments (secteurs) sont inclus dans notre rapport ESG 2022, à l'exception des filiales, partenariats et entreprises associées.
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres des enjeux	a. Une explication de la procédure définissant le contenu du rapport et les périmètres des enjeux. b. Une explication de la manière dont l'organisation a mis en œuvre les principes de reporting pour définir le contenu du rapport.	Les questions relatives au contenu, à la portée, aux limites, à la matérialité et à la priorisation ont été examinées par une équipe mixte composée de représentants de l'équipe Intégrité et ESG, des Communications mondiales d'entreprise et de consultants externes.
102-47	Liste des enjeux pertinents	a. Une liste des enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport.	Veuillez consulter à cet effet la section 4 « Analyse de matérialité » de notre rapport ESG 2022, à la page 40 et suivantes.
102-48	Réaffirmation des informations	a. L'effet de toute réaffirmation d'informations fournies dans des rapports précédents et les raisons de ces réaffirmations.	Aucun changement aux déclarations incluses dans les rapports antérieurs n'a été effectué en 2022

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-49	Modifications relatives au reporting	a. Les modifications significatives par rapport aux périodes de reporting précédentes dans la liste des enjeux pertinents et des périmètres des enjeux	Les enjeux jugés importants au cours de l'analyse de matérialité précédente sont toujours considérés comme importants. Toutefois, ils ont été reclassés d'après les catégories « internes » ou « externes », selon l'importance de l'impact que la Société a sur la gestion des indicateurs associés, pour elle-même ou pour ses clients. Par exemple, étant principalement une société d'ingénierie et de services professionnels, la Société a un impact inhérent limité sur la biodiversité, mais l'importance de celui-ci se trouve accrue lorsqu'elle effectue des évaluations de l'impact environnemental au nom de grands clients industriels.
102-50	Période couverte par le rapport	a. La période de reporting correspondant aux informations fournies.	L'année civile 2022, qui correspond à l'exercice financier de la Société.
102-51	Date du rapport le plus récent	a. Date du dernier rapport, le cas échéant.	26 septembre 2022
102-52	Cycle de rapport	a. Cycle de rapport (annuel ou bisannuel, par exemple).	Annuel
102-53	Personne-ressource pour les questions sur le rapport	a. Indiquer la personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu.	Pour toute question au sujet de ce rapport et de son contenu, un formulaire de demande de renseignements est offert sur la page Web consacrée au développement durable à https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg .
102-54	Énoncé concernant le rapport et les normes GRI	a. Présenter la déclaration de conformité de l'organisation, si elle a produit un rapport selon les normes de la GRI, soit : i. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option de base; ii. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option détaillée.	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : Option de base.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-55	Index du contenu GRI	a. Indiquer l'index du contenu GRI, qui précise chacune des normes GRI utilisées et répertorie les éléments d'information figurant dans le rapport. b. Pour chaque élément d'information, l'index du contenu doit inclure : i. le numéro de l'élément d'information (pour les éléments d'information couverts par les normes de la GRI); ii. le numéro de la ou des pages ou l'URL où l'on peut trouver l'information, que ce soit dans le rapport ou dans d'autres publications; iii. le cas échéant, et lorsque cela est permis, le ou les motifs de non-publication lorsqu'il est impossible de fournir un élément d'information.	Présent indiciel GRI.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
102-56	Vérification externe	a. Décrire la politique et la pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport b. Si le rapport a été soumis à une vérification externe : i. Indiquer une référence qui mène au rapport, aux déclarations ou aux avis formulés par l'entité de vérification externe. Si elle ne figure pas dans le rapport de vérification accompagnant le rapport de développement durable, fournir une description de ce qui a été et de ce qui n'a pas été vérifié et pour quel motif, et indiquer les normes de vérification utilisées, le degré de vérification obtenu et toute limite du processus de vérification; ii. Indiquer la relation existant entre l'organisation et les vérificateurs. iii. préciser si l'instance supérieure de gouvernance ou des cadres dirigeants participent à la démarche pour solliciter une vérification du rapport de développement durable de l'organisation, et comment ils y participent.	a. Le rapport ESG 2022 de la Société comprenait certains indicateurs de rendement clés qui ont été validés dans le cadre d'une mission de vérification restreinte effectuée par un tiers indépendant. b. i. La société Deloitte LLP (Deloitte) a été engagée pour effectuer une mission de vérification restreinte de certains indicateurs de rendement clés, lesquels sont indiqués à l'annexe E de notre Rapport ESG 2022 ii. Deloitte est une organisation indépendante. iii. Voir b ci-dessus.

Approche de gestion

103-1	Explication des enjeux pertinents et de leur périmètre	a. Expliquer la ou les raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent. b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	Veuillez consulter la section 4, intitulée « Analyse de matérialité », à la page 40 et suivantes de notre rapport ESG 2022.
-------	--	---	---



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
103-2	Approche de gestion et ses composantes	a. Expliquer la raison pour laquelle l'organisation gère ce thème. b. Fournir une déclaration de l'objectif de l'approche de gestion. c. Décrire les éléments suivants, lorsqu'ils sont inclus dans l'approche de gestion : i. Politiques ii. Engagements iii. objectifs et cibles; iv. Responsabilités v. Ressources vi. mécanismes de règlement des griefs; vii. actions précises	Veuillez consulter la section 3, intitulée « Principes de gouvernance » dans notre rapport ESG 2022, page 29 et suivantes.
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	a. Expliquer comment l'organisation évalue l'approche de gestion, notamment : i. les mécanismes pour évaluer l'efficacité de l'approche de gestion; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche de gestion; iii. tout ajustement lié à l'approche de gestion.	Aucune évaluation officielle de l'approche de gestion n'a été effectuée en 2022.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Performance économique			
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	a. Indiquer la valeur économique directe créée et distribuée (VEC&D) sur la base des faits générateurs comprenant les éléments de base relatifs aux opérations mondiales de l'organisation énumérées ci-dessous. Si les données sont présentées sur base de caisse, justifier cette décision et indiquer les éléments de base énumérés ci-dessous : Valeur économique directe créée : i. revenus. Valeur économique distribuée : ii. coûts d'exploitation; iii. salaires et avantages sociaux; iv. versements aux fournisseurs de capitaux; v. versements à l'État (par pays); vi. investissements dans les communautés. Valeur économique retenue: b. Afin de mieux évaluer les impacts économiques locaux, indiquer la VEC&D séparément par pays, région ou marché, selon ce qui s'avère le plus significatif. Indiquer les critères utilisés pour définir ce qui est ou non significatif.	a. Veuillez consulter les sections « États consolidés de la situation financière » et « États consolidés du résultat net » des états financiers consolidés vérifiés 2022 (page 6 et 8 du rapport financier), ainsi que la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » aux états financiers consolidés annuels vérifiés 2022 (page 83 du rapport annuel 2022). Ces renseignements sont également résumés à la page 15 de notre rapport ESG 2022. b. Veuillez vous reporter à la section 6 « Répartition géographique des revenus » du rapport de gestion 2022, et à la note 4 « Information sectorielle » des états financiers consolidés annuels vérifiés 2022 (page 134 et page 31 du rapport financier 2022, respectivement). Ces renseignements sont également résumés à la page 26 de notre rapport ESG 2022.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques	a. Indiquer les risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses, et fournir : i. une description du risque ou de l'opportunité et sa catégorie (physique, réglementaire ou autre); ii. une description de l'impact associé au risque ou à l'opportunité; iii. les répercussions financières du risque ou de l'opportunité avant la prise de mesures; iv. les méthodes utilisées pour gérer le risque ou l'opportunité; v. les coûts des mesures prises pour gérer le risque ou l'opportunité.	Veillez consulter le rapport sur les changements climatiques de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) à www.cdp.net, ainsi que notre rapport TCFD sur l'information financière relative aux changements climatiques à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre site Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.
201-3	Régime de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite	a. Si les engagements du régime sont couverts par les ressources générales de l'organisation, en indiquer la valeur estimée. b. S'ils sont couverts par un fonds séparé, préciser : i. l'estimation de la part des engagements couverte par l'actif réservé à cet effet; ii. la base sur laquelle cette estimation a été réalisée; iii. la date de l'estimation. c. Lorsqu'un tel fonds ne permet pas la couverture intégrale des engagements, expliquer la stratégie éventuelle adoptée par l'employeur et le délai imparti pour assurer une couverture intégrale. d. Indiquer le pourcentage du salaire versé par le salarié ou l'employeur à des fins de cotisation. e. Préciser le niveau de participation aux régimes de retraite (à titre obligatoire ou volontaire, à des régimes régionaux ou nationaux, à ceux ayant un impact financier, par exemple).	Veillez consulter la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » des états financiers consolidés annuels vérifiés 2022 (page 83 du rapport annuel 2022).



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
201-4	Aide financière importante reçue du gouvernement	a. Indiquer la valeur monétaire totale de l'aide financière fournie à l'organisation par un gouvernement durant la période de rapport, notamment par le biais : i. d'allègements et de déductions fiscales; ii. de subventions; iii. d'aides à l'investissement, d'aides à la recherche et développement et d'autres types d'aides pertinents; iv. d'allocations; v. d'exemptions de redevances; vi. d'aide financière accordée par des agences de crédit à l'exportation; vii. de primes financières; viii. de toute autre aide financière publique accordée ou à recevoir. b. Indiquer les informations figurant au numéro d'élément 201-4-a par pays. c. Préciser si l'État fait partie de l'actionnariat et dans quelle mesure.	a. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des subventions publiques en réduction de 2,1 millions \$ des « coûts directs liés aux activités » à l'état consolidé du résultat net, en compensation des coûts pour lesquels ces subventions étaient destinées. Les principaux programmes ont permis aux gouvernements de subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont connu une diminution de leurs activités dépassant un certain seuil, ou de subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leur employeur, mais qui continuaient d'être rémunérés. De plus amples renseignements sont présentés à la note 37 « SUBVENTIONS PUBLIQUES » aux états financiers consolidés annuels vérifiés 2022 (page 97 du rapport annuel 2022). c. Aucun gouvernement ne fait directement partie de l'actionnariat de la Société. Toutefois, il faut savoir que la Caisse de dépôt et placement du Québec (aussi appelée « la Caisse ») et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada sont des actionnaires de la Société. Ces investisseurs institutionnels ont été fondés respectivement par l'Assemblée nationale de la province de Québec et le Parlement du Canada. Cependant, même si les deux sont imputables aux autorités gouvernementales, ils doivent agir « en toute indépendance » conformément aux lois qui les régissent.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Présence sur le marché			
202-1	Rapport entre le salaire de base (par sexe) et le salaire minimum local	a. Si une part importante de salariés perçoit une rémunération qui est fonction des règles relatives au salaire minimum, indiquer le ratio du salaire d'entrée de base par sexe sur les principaux sites opérationnels par rapport au salaire minimum. b. Si une part importante d'autres personnes (salariés exclus) participant aux activités de l'organisation perçoit une rémunération qui est fonction des règles relatives au salaire minimum, décrire les mesures prises pour déterminer si la rémunération de ces personnes est supérieure au salaire minimum. c. Signaler l'absence éventuelle de salaire minimum local ou indiquer s'il varie sur les principaux sites opérationnels, par sexe. Dans le cas où un salaire minimum est susceptible de servir de référence, indiquer quel salaire minimum est utilisé à cette fin. d. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».	La Société est une entreprise de gestion de l'ingénierie et la construction. À ce titre, la Société ne compte pas un nombre significatif d'employés rémunérés en fonction du salaire minimum.
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	a. Le pourcentage de cadres supérieurs sur les principaux sites d'activité qui sont recrutés dans la communauté locale. b. La définition utilisée pour « cadres supérieurs ». c. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation. d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	a. Au niveau de la direction, 83 % des cadres supérieurs provenaient « de la communauté locale ». b. À ce sujet, la Société considère comme provenant de la communauté « locale » toute personne possédant la nationalité du pays où se trouve son lieu de travail.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Impacts économiques indirects			
203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	a. Étendue du développement des investissements importants en matière d'infrastructures et d'appui aux services. b. Indiquer les impacts actuels ou prévus sur les communautés et l'économie locale, qu'ils soient positifs ou négatifs. c. Indiquer si ces investissements et services sont commerciaux, en nature ou à titre gratuit.	Capital, notre division d'investissement, de financement de projets et de gestion d'actifs, gère un portefeuille d'investissements en infrastructure de 2,3 milliards de dollars* et a amassé plus de 10 milliards de dollars pour le financement de projets au cours des 20 dernières années. La Société analyse ses revenus et sa marge brute séparément pour les activités d'ingénierie et de construction et les investissements (Capital). Toutes les analyses financières présentées dans le Rapport annuel et dans le Rapport de gestion sont clairement identifiées comme portant sur l'un ou sur l'autre. La note 5, « Investissements de capital » des états financiers annuels consolidés vérifiés 2022 (page 33 et suivantes de notre rapport financier 2022) présente des renseignements détaillés sur les investissements. * Juste valeur marchande moyenne selon les calculs des analystes de recherche, au 9 mai 2023.
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	a. Fournir des exemples d'impacts économiques indirects positifs et négatifs importants de l'organisation. b. Préciser l'importance des impacts économiques indirects au regard des priorités des parties prenantes et de points de comparaison externes, tels que les normes, protocoles et programmes politiques nationaux et internationaux.	La Société réévalue actuellement la manière de mieux surveiller cet indicateur, notamment par la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des fournisseurs.
Pratiques d'approvisionnement			
204-1	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	a. Indiquer le pourcentage du budget d'achat des principaux sites opérationnels alloué aux fournisseurs locaux (pourcentage de produits et de services achetés localement, par exemple). b. Préciser la définition géographique du terme « local » de l'organisation. c. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».	La Société ne recueille pas de données globales relativement à cet indicateur; des équipes d'approvisionnement sont mises sur pied au besoin, selon les projets, et les données concernant le matériel acheté ne sont pas colligées au niveau de la Société. Toutefois, au début de 2022, la Société a acheté un logiciel de système de gestion des fournisseurs et s'attend à pouvoir surveiller cet indicateur avec plus de précision au cours des prochaines années.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Lutte contre la corruption			
205-1	Sites soumis à une évaluation des risques de corruption	a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de sites stratégiques soumis à une évaluation des risques de corruption. b. Indiquer les risques importants identifiés en matière de corruption lors de l'évaluation des risques	Veuillez consulter notre « Rapport d'intégrité » disponible au https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-2022-fr.pdf ainsi que notre page Web dédiée à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/about/integrity.
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par région. b. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par catégorie professionnelle et par région. c. Indiquer le nombre total et le pourcentage de partenaires d'affaires auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par type de partenaire d'affaires et par région. Préciser si les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises à d'autres personnes ou organisations. d. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par région. e. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par catégorie professionnelle et par région.	Veuillez consulter notre « Rapport d'intégrité » disponible au https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/R/Renaissance/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-2022-fr.pdf ainsi que notre page Web dédiée à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/integrity.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	a. Indiquer le nombre total et la nature des cas avérés de corruption. b. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant donné lieu au licenciement ou à des sanctions disciplinaires de salariés pour corruption. c. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant causé la résiliation ou le non-renouvellement de contrats avec des partenaires commerciaux en raison de violations liées à la corruption. d. Indiquer les affaires juridiques civiles liées à la corruption intentées à l'encontre de l'organisation ou de ses salariés au cours de la période de rapport et en préciser l'issue	Veuillez consulter la sectionn "Intégrité" de notre Rapport ESG 2022, à la page 45 et suivantes.

Comportement anticoncurrentiel

206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel ou pratiques antitrust ou monopolistiques	a. Indiquer les actions en justice en cours ou clôturées pendant la période de rapport, relatives à un comportement anticoncurrentiel, à des infractions aux lois antitrust ou à des pratiques monopolistiques impliquant l'organisation. b. Indiquer les principales issues des actions en justice clôturées, y compris toute décision de justice ou tout jugement.	Il n'y a eu aucune action en justice en cours ou terminée au cours de la période de référence visant des comportements anticoncurrentiels ou des violations des lois antitrust et sur la concurrence en 2022.
-------	--	--	---



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Fiscalité			
207-1	Approche de la politique fiscale	a. Une description de l'approche de la politique fiscale, indiquant notamment : i. Si l'organisation s'est dotée d'une stratégie fiscale et dans l'affirmative, et sous réserve que cette stratégie soit publique, la source permettant d'en prendre connaissance ; ii. L'organe de gouvernance ou la direction de l'organisation qui revoit et approuve formellement la stratégie fiscale et la périodicité des revues de direction ; iii. L'approche de la politique en matière de conformité avec la réglementation ; iv. La façon dont la politique fiscale s'articule avec la stratégie commerciale et la stratégie de développement durable de l'organisation	Veillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/governance/fr/tax-strategy-fr.pdf

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	a. Une description de la gouvernance fiscale et du cadre de contrôle, précisant notamment : i. L'organe de gouvernance ou la position, au niveau de la direction dans l'organisation, responsable de la conformité avec la stratégie fiscale ; ii. Comment l'approche en matière de politique fiscale est intégrée dans l'organisation ; iii. L'approche en matière de risques fiscaux, y compris comment les risques sont identifiés, gérés et suivis ; iv. Comment la conformité avec la gouvernance fiscale et le cadre de contrôle est évaluée. b. Une description des mécanismes permettant de signaler les problèmes relatifs à la fiscalité dès lors qu'ils portent sur des pratiques contraires à l'éthique ou à la loi, et à l'intégrité de l'organisation. c. Une description du processus de certification des éléments d'information à fournir en matière de politique fiscale et, le cas échéant, un renvoi au rapport, à la déclaration ou à l'avis de certification.	Veillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/governance/fr/tax-strategy-fr.pdf
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	a. Une description de l'approche relative à l'implication des parties prenantes et gestion des préoccupations des parties prenantes relativement à la politique fiscale, mentionnant notamment : i. L'approche relative à l'implication auprès des autorités fiscales ; ii. L'approche relative à la défense des politiques publiques au regard de la politique fiscale ; iii. Les processus de collecte et de prise en considération des opinions et préoccupations des parties prenantes, y compris les parties prenantes externes.	Veillez consulter notre Stratégie fiscale mondiale à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/governance/fr/tax-strategy-fr.pdf



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
207-4	Reporting pays par pays	a. Toutes les juridictions fiscales dans lesquelles les entités comprises dans les états financiers consolidés audités de l'organisation, ou dans l'information financière versée au dossier public, sont des entités résidentes d'un point de vue fiscal. b. Pour chaque juridiction fiscale indiquée dans l'élément d'information 207-4-a : i. le nom des entités résidentes ; ii. les activités principales de l'organisation ; iii. le nombre d'employés, et la base de calcul de ce nombre ; iv. le chiffre d'affaires provenant de ventes à des tiers ; v. le chiffre d'affaires provenant de transactions intra-groupe avec d'autres juridictions fiscales ; vi. le résultat avant impôt ; vii. les actifs corporels autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; viii. l'impôt sur les sociétés payé en espèces ; ix. l'impôt sur les sociétés sur le résultat comptabilisé ; x. les raisons de la différence entre l'impôt sur les sociétés comptabilisé sur le résultat et l'impôt dû si le taux d'imposition légal est appliqué au résultat avant impôt ; c. La période couverte par l'information présentée dans l'élément d'information 207-4.	La Société présente chaque année sa déclaration pays par pays à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi qu'aux territoires où nous exerçons nos activités qui n'ont pas de relations d'échange activées avec l'ARC. En raison de la sensibilité des données qu'elle contient, la déclaration pays par pays n'a pas été rendue publique. Les informations consolidées sur le montant des impôts payés sont divulguées à la page 19 de notre rapport ESG 2022, sous « valeur distribuée ».

Matières

301-1	Matières utilisées en poids ou en volume	a. Indiquer le poids ou volume total de matières utilisées pour produire et emballer les principaux produits et services de l'organisation au cours de la période, par : i. matières non renouvelables consommées; ii. matières renouvelables consommées.	Les services fournis par la Société sont liés principalement à l'ingénierie, à la conception et à la gestion de projets de construction. Conséquemment, les fournitures de bureau représentent la majeure partie du matériel utilisé pour fournir ces services. La Société fait actuellement le suivi de son utilisation mondiale de matériel électronique et a terminé l'installation du logiciel @Remote de Ricoh sur ses imprimantes multifonctions dans les grandes régions de Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver afin de suivre son utilisation du papier.
-------	--	--	---



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
301-2	Matières recyclées utilisées	a. Indiquer le pourcentage de matières recyclées utilisées pour la fabrication des principaux produits et services de l'organisation	Comme mentionné plus haut, la Société ne fabrique pas de produits de consommation. Nos services de consultation et d'ingénierie utilisent principalement du papier, de l'équipement informatique et d'autres fournitures de bureau. Tous les principaux bureaux de la province de Québec (représentant plus de 2800 employés) utilisent OFFIX 50, un papier contenant 50 % de fibres postconsommation, fabriqué à l'aide de biogaz renouvelable et certifié par le Forest Stewardship Council (FSC)^{MD}. L'achat d'un papier certifié FSC® est considéré comme un achat durable en vertu du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED®) de Green Building Council®, un programme de certification américain portant sur les immeubles existants : Système d'évaluation Operation and Maintenance^{MC}. Tous les ordinateurs de bureau et portables sont remis en état à l'interne et réutilisés, souvent plusieurs fois, avant d'être jetés. En 2022, la Société a répondu aux demandes d'ordinateurs de bureau et de portables en fournissant, dans 50 % des cas, des ordinateurs de seconde main ou remis en état. Il faut noter que la grande majorité des ordinateurs achetés sont maintenant des ordinateurs portables plutôt que des ordinateurs de bureau. Cette décision est en partie attribuable au fait qu'ils ont amélioré leur capacité et réduit leur consommation d'énergie. Les derniers modèles sélectionnés sont également plus écoénergétiques que les anciens. Tous les ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau sont également éliminés selon les exigences de certifications durables précises.
301-3	Produits réutilisés et leurs produits d'emballage	a. Indiquer le pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés pour chaque catégorie de produits. b. Préciser la méthode de collecte des données pour cet indicateur.	La Société ne vend pas de produits destinés au grand public et n'utilise pas d'emballages traditionnels dans le cadre de ses activités.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Energie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	a. Indiquer la consommation totale dans l'organisation de combustibles provenant de sources non renouvelables, en joules ou ses multiples, et les types de combustibles utilisés. b. Indiquer la consommation totale dans l'organisation de combustibles provenant de sources renouvelables, en joules ou ses multiples, et les types de combustibles utilisés. c. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples : i. la consommation totale d'électricité; ii. la consommation totale de chaleur; iii. la consommation totale de froid; iv. la consommation totale de vapeur. d. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples : i. la quantité totale d'électricité vendue; ii. la quantité totale de chaleur vendue; iii. la quantité totale de froid vendu; iv. la quantité totale de vapeur vendue. e. Indiquer la consommation totale d'énergie, en joules ou ses multiples. f. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. g. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés	Veuillez consulter l'approche en matière de consommation mondiale d'énergie de AtkinsRéalis dans la sous-section « Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre » de notre rapport ESG 2022, page 56 et suivantes Des renseignements au sujet des types de carburants utilisés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques de SNC-Lavalin présenté au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée à nos progrès à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	a. Indiquer la consommation d'énergie en dehors de l'organisation, en joules ou ses multiples. b. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés	Veillez consulter l'approche en matière de consommation mondiale d'énergie d'AtkinsRéalis dans la sous-section « Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre » de notre rapport ESG 2022, page 56 et suivantes. Des renseignements au sujet des types de carburants utilisés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques d'AtkinsRéalis présenté au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée à nos progrès à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.
302-3	Intensité énergétique	a. Indiquer le ratio d'intensité énergétique. b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation. c. Préciser les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité énergétique : combustible, électricité, chaleur, froid, vapeur, ou tous. d. Préciser si le ratio prend en compte l'énergie consommée au sein de l'organisation, en dehors de l'organisation ou les deux à la fois	a. et b : Veillez consulter la consommation mondiale d'énergie et les intensités énergétiques d'AtkinsRéalis dans la section « Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre » de notre rapport ESG 2022, page 56 et suivantes. Des renseignements concernant les dénominateurs et autres sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques soumis au CDP par AtkinsRéalis à l'adresse https://www.cdpagenet/fr. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée à nos progrès à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress. c. Tous les types d'énergie sont inclus. d. Le ratio n'utilise que l'énergie consommée au sein de l'organisation.
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	a. Quantifier les réductions de la consommation énergétique réalisées résultant directement des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou ses multiples. b. Préciser les types d'énergie concernés par les réductions : combustible, électricité, chaleur, froid, vapeur, ou tous. c. Préciser la base du calcul des réductions de la consommation énergétique (année ou valeur de référence, par exemple) et la raison de ce choix. d. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	Veillez consulter les réductions de la consommation mondiale d'énergie et de l'intensité énergétique d'AtkinsRéalis dans la sous-section « Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre » de notre rapport ESG 2022, page 56 et suivantes, ainsi que dans le rapport sur les changements climatiques soumis au CDP par AtkinsRéalis à l'adresse https://www.cdpagenet/fr. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée à nos progrès à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	a. b. c. Préciser les réductions des besoins énergétiques des produits et services vendus pendant la période de rapport, en joules ou ses multiples. Préciser la base du calcul des réductions de la consommation énergétique (année ou valeur de référence, par exemple) et la raison de ce choix. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	La Société ne mesure pas séparément sa consommation générale d'énergie et la consommation d'énergie liée à sa prestation de services. Les réductions mondiales d'énergie et d'intensité énergétique sont présentées aux pages 57 et 58 de notre rapport ESG 2022, ainsi que dans le Rapport sur les changements climatiques d'AtkinsRéalis soumis au CDP à l'adresse : https://www.cdp.net/fr Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur la page Web consacrée à nos progrès à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Eau			
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	a. Une description de la manière dont l'organisation interagit avec l'eau, notamment comment et où l'eau est prélevée, consommée et rejetée, ainsi que les autres impacts générés entièrement ou partiellement par les activités, les produits ou les services de l'organisation, auxquels ils sont directement liés, par une relation d'affaires (par exemple, les impacts causés par des ruissellements). b. Une description de l'approche utilisée pour identifier les impacts liés à l'eau, notamment la portée des évaluations, leur période et les outils ou méthodes utilisés. c. Une description de la manière dont l'organisation traite les impacts liés à l'eau, notamment les modalités de collaboration avec les parties prenantes à des fins d'utilisation responsable de l'eau en tant que ressource partagée ainsi que la nature de son implication auprès des fournisseurs ou des clients en matière d'impacts significatifs liés à l'eau. d. Une explication du processus de définition des objectifs et cibles liés à l'eau qui font partie de l'approche de gestion de l'organisation, et de leur lien avec les politiques publiques et le contexte local de chaque zone soumise à un stress hydrique.	La Société étant principalement une entreprise d'ingénierie et de consultation, l'eau consommée provient essentiellement des réseaux de distribution municipaux, est utilisée dans ses bureaux pour la consommation et à des fins domestiques, et est déversée dans les égouts municipaux. Les activités de tous les établissements de la Société se déroulent conformément aux lois locales. En ce qui concerne les chantiers contrôlés, des mesures sont mises en place pour assurer la protection des eaux de surface, notamment des bassins de sédimentation, des batardeaux, des barrières à sédiments et des clôtures, des aires de lavage du béton à l'épreuve des fuites, etc. Ces mesures sont appliquées en fonction des rapports d'évaluation environnementale pertinents ou conformément à la législation locale. En 2022, aucune incidence négative sur les plans d'eau n'a été enregistrée.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
303-2	Gestion des impacts liés aux rejets d'eau	a. Une description de toute norme minimale définie pour la qualité du rejet d'effluents, et des modalités de détermination de ces normes minimales, notamment : i. la manière dont ont été déterminées les normes pour les installations opérant dans des lieux dépourvus d'exigences locales sur les rejets; ii. toute norme ou ligne directrice relative à la qualité de l'eau développée en interne; iii. toute norme spécifique au secteur prise en compte; iv. si le profil de la masse d'eau réceptrice a été pris en compte	Dans tous ses bureaux, la Société exerce ses activités conformément à la législation locale et collabore avec les propriétaires d'immeubles qui appliquent des normes volontaires (telles que BREEAM, LEED®, BOMA Best, etc.) dans leurs immeubles. Il est à noter que même si la Société occupe actuellement plus de 300 bureaux et immeubles, elle ne possède elle-même que 8 immeubles dans le monde et est donc rarement directement responsable des rejets d'eau liés à ses bureaux. Sur les chantiers contrôlés, la Société adopte des mesures d'atténuation comme l'exige l'évaluation environnementale propre à chaque chantier. Les évaluations environnementales tiennent compte du profil du plan d'eau récepteur ainsi que des risques potentiels pour la faune et la flore locales. L'efficacité des mesures adoptées est surveillée, et des rapports réguliers sont remis au client et aux autorités compétentes.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
303-3	Prélèvement d'eau	a. Le volume total d'eau prélevée de toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant : i. eaux de surface; ii. eaux souterraines; iii. eau de mer; iv. eau produite; v. eau du réseau. b. Le volume total d'eau prélevée de toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant : i. eaux de surface; ii. eaux souterraines; iii. eau de mer; iv. eau produite; v. eau du réseau, et une répartition de ce volume par sources de prélèvement indiquées de i à iv. c. Une répartition du volume total d'eau prélevé de chaque source indiquée dans les Éléments d'information 303-3-a et 303-3-b en mégalitres selon les catégories suivantes : i. eau douce ($\leq 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux). d. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.	La Société ne mesure pas le volume total de ses prélèvements d'eau. L'eau est consommée dans les bureaux et sur les chantiers. Dans les bureaux, l'eau est utilisée pour boire et à des fins domestiques. Il est à noter que moins de 4 % de la surface totale que nous occupons est la propriété de la Société. La vaste majorité des bureaux sont loués et donc, la Société a très peu de contrôle sur l'équipement et les installations, comme les compteurs d'eau propre aux locataires. Sur les chantiers, l'eau est surtout utilisée pour le contrôle de la poussière et la production du béton. Le béton est souvent fabriqué en dehors des chantiers et transporté par camion. La consommation d'eau pour le contrôle de la poussière n'est pas considérée comme significative.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
303-4	Rejet d'eau	a. Le volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les types de destinations suivants, le cas échéant : i. eaux de surface; ii. eaux souterraines; iii. eau de mer; iv. eau du réseau, et la partie de ce volume total qui est envoyée à d'autres organisations afin d'être utilisée, le cas échéant. b. Une répartition du volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, selon les catégories suivantes : i. eau douce ($\leq 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux). c. Une répartition du volume total d'eau rejetée vers toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les catégories suivantes : i. eau douce ($\leq 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux). d. Les substances préoccupantes prioritaires pour lesquelles les rejets sont traités, notamment : i. de quelle manière les substances préoccupantes prioritaires sont définies, et toute norme internationale, liste de référence ou critère utilisé(e); ii. l'approche permettant de définir les seuils de rejet pour les substances préoccupantes prioritaires; iii. le nombre de cas de non-conformité vis-à-vis des seuils de rejet. e. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.	La Société ne mesure pas le volume total de ses rejets d'eau. Comme il a été mentionné précédemment, les eaux grises et sanitaires sont évacuées dans les égouts municipaux ou, dans très peu de cas, recueillies dans des fosses septiques. En ce qui concerne les chantiers contrôlés, des mesures propres à chaque chantier sont adoptées pour s'assurer que le ruissellement n'a pas d'effets néfastes sur les cours d'eau avoisinants, mais les rejets d'eau ne sont pas mesurés, sauf si prescrit par des obligations réglementaires ou contractuelles.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
303-5	Consommation d'eau	a. La consommation d'eau de toutes les zones en mégalitres; b. La consommation d'eau de toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres; c. La variation d'eau de stockage en mégalitres, si l'eau de stockage a été identifiée comme ayant un impact significatif lié à l'eau; d. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées, notamment si les informations sont calculées, estimées, modélisées ou obtenues à partir de mesures directes, et l'approche adoptée à cet effet, telle que l'utilisation de tout facteur spécifique au secteur.	En ce qui concerne le prélèvement d'eau, la Société ne mesure pas sa consommation mondiale d'eau.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Biodiversité			
304-1	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans ou adjacents à des aires protégées, ainsi que des zones de haute valeur en matière de biodiversité, mais situées en dehors d'aires protégées.	a. Indiquer les informations suivantes pour chaque site opérationnel détenu, loué ou géré dans des aires protégées ou y étant adjacent, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées : i. emplacement géographique; ii. toute étendue souterraine détenue, louée ou gérée par l'organisation; iii. emplacement par rapport à l'aire protégée (à l'intérieur de cette aire, adjacent à cette aire ou en incluant certaines parties) ou à la zone riche en biodiversité hors aire protégée; iv. type d'activité (administrative, fabrication, production ou extraction); v. superficie du site opérationnel en km2 (ou autre unité selon le cas); vi. valeur en termes de biodiversité caractérisée par l'attribut de l'aire protégée ou de la zone riche en biodiversité hors aire protégée (écosystème terrestre, d'eau douce ou maritime), vii. valeur en termes de biodiversité caractérisée par la reconnaissance officielle de son statut d'aire protégée (les catégories UICN de gestion des aires protégées, la Convention de Ramsar, la législation nationale, par exemple).	À la suite d'une évaluation en 2017, il a été déterminé qu'une seule propriété d'AtkinsRéalis se situait à l'intérieur d'un rayon de 1 000 m autour d'une aire protégée, à savoir le Bosque Oriental de Bogota, en Colombie. Il est à noter que cette propriété, ainsi que tous les actifs associés aux activités du secteur Pétrole et gaz, ont été vendus au cours du troisième trimestre de 2021.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
304-2	Impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	a. Indiquer la nature des impacts substantiels directs et indirects sur la biodiversité en mentionnant une ou plusieurs des informations suivantes : i. construction ou exploitation d'usines de fabrication, de mines et d'infrastructures de transport; ii. pollution (introduction de substances naturellement absentes de l'habitat à partir de sources ponctuelles ou diffuses); iii. introduction d'espèces envahissantes, d'organismes nuisibles et d'agents pathogènes; iv. diminution du nombre d'espèces; v. modification de l'habitat; vi. modification des processus écologiques au-delà de leur amplitude naturelle de variation (p. ex., salinité, modification du niveau de la nappe phréatique). b. Identifier les impacts substantiels directs et indirects, positifs et négatifs, en précisant : i. les espèces touchées; ii. l'étendue des zones touchées; iii. la durée de ces impacts; iv. leur réversibilité ou irréversibilité.	Bien que certains bureaux et projets d'AtkinsRéalis soient proches d'aires protégées ou adjacents à des aires protégées, les impacts des activités de SNC-Lavalin sont minimes ou inexistants.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
304-3	Habitats protégés ou restaurés	a. Indiquer la superficie et l'emplacement de tous les habitats protégés ou restaurés et préciser si la qualité de la restauration a été ou est validée par des prestataires professionnels extérieurs. b. Indiquer tout éventuel partenariat conclu avec des tiers afin de protéger ou de restaurer certains habitats distincts des zones pour lesquelles l'organisation a entrepris et mis en œuvre des mesures de restauration ou de protection. c. Indiquer le statut de chaque zone en fonction de sa condition à l'issue de la période de rapport. d. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	Quoique la Société occupe environ 300 bureaux et immeubles à travers le monde, elle ne détient que 8 propriétés. Une de ces propriétés, qui s'étend sur 197 hectares, est une ancienne usine de munitions, exploitée de 1938 à 1990, mais maintenant mise hors service. Le principal problème environnemental est une nappe aquifère contaminée en raison des anciennes activités. Conformément aux modalités énoncées dans un certificat d'autorisation délivré en 1999 par le ministère de l'Environnement du Québec, la Société met en œuvre un programme de « pompage et traitement », et des études sont en cours pour déterminer la meilleure façon d'augmenter la portée ou le rythme du traitement. Aucun impact environnemental important n'est à prévoir pour les sols et l'eau souterraine des autres propriétés de la Société. De plus, la Société aide ses clients, en particulier ceux des secteurs miniers, militaires et du pétrole et gaz, à restaurer leurs sites après la fin de l'exploitation. La Société aide ses clients, en particulier ceux des secteurs miniers, militaires et du pétrole et gaz, à restaurer leurs sites après la fin de l'exploitation. Par exemple, en 2022, la Société a poursuivi ses efforts de restauration progressive du site d'élimination des résidus de bauxite de Rio-Tinto (160 hectares de résidus de bauxite, dont la fin de la restauration est prévue approximativement pour 2032), ainsi que de restauration du bassin de résidus de Coniagas, situé à Desmaraisville, au Québec, Canada (mine de cuivre et de zinc, fermée en 1967). Pour de plus amples renseignements sur nos services de fermeture de mines, veuillez consulter la brochure suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/R/Renaissance/download-centre/en/capability-statement/mine-closure-capability.pdf (en anglais seulement).
304-4	Nombre total d'espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction	a. Indiquer le nombre total d'espèces figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par les activités de l'organisation, par niveau de risque d'extinction : i. en danger critique; ii. en danger; iii. vulnérable; iv. quasi menacée; v. préoccupation mineure	La Société n'a connaissance d'aucune espèce figurant sur la Liste rouge de l'UICN qui soit touchée par les activités de ses bureaux. Tous les chantiers sont soumis à des évaluations environnementales et régis par les permis appropriés au regard de la protection des espèces naturelles et des questions de conservation.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Émissions			
305-1	Émissions directes de GES (Type 1)	a. Indiquer les émissions directes brutes (Type 1) de GES en tonnes métriques d'équivalents CO₂. b. Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. c. Indiquer les émissions biogéniques de CO₂ en tonnes métriques d'équivalents CO₂. d. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et : i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP. f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel). g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	a. Nos émissions directes brutes de GES liées à l'énergie (Type 1) en tonnes métriques d'équivalents CO₂ sont présentées dans la sous-section « CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE » de notre rapport ESG 2022, page 55 et suivantes. b. à e : Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2023 soumis par AtkinsRéalis au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr/. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress f. Contrôle opérationnel. g. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2023 soumis par AtkinsRéalis au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr/. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
305-2	Émissions indirectes liées à l'énergie de GES (Type 2)	a. Les émissions indirectes de GES (Type 2) brutes des émissions en tonnes métriques d'équivalent CO₂, selon une méthode basée sur la localisation des émissions. b. Le cas échéant, les émissions indirectes de GES (Type 2) brutes en tonnes métriques d'équivalent CO₂, selon une méthode basée sur le marché. c. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. d. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et : i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP. f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel). g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	a. Nos émissions indirectes brutes de GES liées à l'énergie (type 2) en tonnes métriques d'équivalents CO₂ sont présentées dans la sous-section « CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE » de notre rapport ESG 2022, page 55 et suivantes. b. à e : Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2023 soumis par AtkinsRéalis au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr/. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress. f. Contrôle opérationnel g. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2023 soumis par AtkinsRéalis au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr/. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Type 3)	a. Indiquer les autres émissions indirectes brutes (Type 3) de GES en tonnes métriques d'équivalents CO₂. b. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. c. Indiquer les émissions biogéniques de CO₂ en tonnes métriques d'équivalents CO₂. d. Indiquer les catégories ou activités liées aux autres émissions indirectes (Type 3) de GES prises en compte dans le calcul. e. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et : i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. f. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP. g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	a. Nos autres émissions indirectes brutes de GES liées à l'énergie (type 3) en tonnes métriques d'équivalents CO₂ sont présentées dans la sous-section « CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE » de notre rapport ESG 2022, page 55 et suivantes. b. à g. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2023 soumis par AtkinsRéalis au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr/. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.
305-4	Intensité des émissions de GES	a. Indiquer le ratio d'intensité des émissions de GES. b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation. c. Préciser les types d'émissions de GES inclus dans le ratio d'intensité énergétique : directes (Type 1), indirectes liées à l'énergie (Type 2), autres émissions indirectes (Type 3). d. Indiquer les gaz pris en compte dans le calcul	a. Les ratios d'intensité de nos émissions de GES sont présentés dans la sous-section « CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE » de notre rapport ESG 2022, page 55 et suivantes. b. à d. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le rapport sur les changements climatiques 2023 soumis par AtkinsRéalis au CDP à l'adresse https://www.cdp.net/fr/. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
305-5	Réduction des émissions de GES	a. Quantifier les réductions des émissions de GES résultant directement des initiatives destinées à les réduire, en tonnes métriques d'équivalent CO₂. b. Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. c. Préciser l'année ou la valeur de référence et la raison de ce choix. d. Préciser les éventuelles réductions d'émissions de GES réalisées pour les émissions directes (Type 1), émissions indirectes liées à l'énergie (Type 2) et autres émissions indirectes (Type 3). e. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	Veuillez consulter le rapport sur les changements climatiques 2023 de la Société présenté au CDP à www.cdp.net/fr/. Nos rapports sur les changements climatiques sont également disponibles sur notre page Web à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/esg/our-progress.
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	a. Indiquer la production, les importations et exportations de SACO en tonnes métriques d'équivalent CFC-11 (trichlorofluorométhane). b. Indiquer les substances prises en compte dans le calcul. c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. d. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	La Société ne produit pas, n'importe pas et n'exporte pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
305-7	Oxydes d'azote (NOX), oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques substantielles	a. Indiquer la quantité d'émissions atmosphériques substantielles, en kilogrammes ou ses multiples, pour chacun des éléments suivants : i. NOX ; ii. SOX ; iii. polluants organiques persistants (POP); iv. composés organiques volatils (COV); v. polluants atmosphériques dangereux (PAD); vi. particules en suspension (PS); vii. autres catégories standard d'émissions atmosphériques identifiées dans les différentes réglementations concernées. b. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. c. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés.	Il est à noter que la Société n'exploite pas d'usines de fabrication ou autres installations qui émettraient des émissions atmosphériques en plus des émissions provenant de systèmes de chauffage. Il est toutefois à noter que nous évaluons présentement la pertinence d'inclure les émissions provenant de certaines installations faisant parties de projet en opérations et maintenance et comment en faire la divulgation à l'avenir.

Effluents et déchets

306-1	Total des rejets d'eau, par type et destination	a. Indiquer le volume total des rejets d'eau prévus et imprévus, découpé en fonction des éléments suivants : i. destination; ii. qualité de l'eau, y compris la méthode de traitement; iii. indication de son éventuelle réutilisation par une autre organisation. b. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	Les rejets d'eau d'AtkinsRéalis se composent en grande partie d'eau domestique recueillie et traitée par les municipalités où sont situés nos établissements. Les activités de tous les établissements de la Société se déroulent conformément aux lois locales. En ce qui concerne les chantiers contrôlés, des mesures sont prises pour assurer la protection des cours d'eau environnants, notamment des bassins de sédimentation, des batardeaux, des barrières à sédiments et des clôtures, des aires de lavage du béton à l'épreuve des fuites, etc. Ces mesures sont appliquées en fonction des rapports d'évaluation environnementale pertinents ou conformément à la législation locale.
-------	---	---	---



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
306-2	Poids total des déchets, par type et mode de traitement	a. Indiquer le poids total de déchets dangereux, en les répartissant en fonction des modes de traitement suivants, s'il y a lieu : i. réutilisation; ii. recyclage; iii. compostage; iv. valorisation, y compris valorisation énergétique; v. incinération (brûlage en vrac); vi. injection en profondeur; vii. mise en décharge viii. stockage sur site; ix. autre (à préciser par l'organisation). b. Indiquer le poids total de déchets non dangereux, en les répartissant en fonction des modes de traitement suivants : i. réutilisation; ii. recyclage; iii. compostage; iv. valorisation, y compris valorisation énergétique; v. incinération (brûlage en vrac); vi. injection en profondeur; vii. mise en décharge viii. stockage sur site; ix. autre (à préciser par l'organisation). c. Indiquer comment le mode de traitement des déchets a été déterminé : i. directement traités par l'organisation ou confirmé directement de quelque autre manière; ii. information fournie par le prestataire de traitement des déchets; iii. choix par défaut du prestataire.	La Société ne tient pas, pour ses chantiers et ses bureaux, de registre mondial des déchets dangereux et des méthodes de traitement de tels déchets. Cependant, les chantiers majeurs tiennent un tel registre et se conforment intégralement à la législation en ce qui a trait au stockage, à la gestion et à l'élimination des déchets dangereux et non dangereux. Dans le cadre des activités de la Société dans le secteur du nucléaire, un de nos sites doit entreposer des déchets radioactifs avant la décontamination ou l'élimination convenable et préparer un rapport détaillé sur la gestion des déchets. ii. Déchets solides radiologiques de faible activité : ▪ Plastique, papier, etc. ▪ Métal mixte ▪ Métal sous forme de gros outils, qui seront décontaminés sur place et recyclés par un tiers iii. Déchets liquides radiologiques de faible activité : ▪ Eau ▪ Mélange de glycol et d'eau À noter que les déchets radioactifs actuellement entreposés dans cette installation ont été produits au fil des années d'exploitation. Les déchets radioactifs sont recueillis jusqu'à ce que la quantité appropriée pour l'élimination soit atteinte. b. Ne s'applique pas à cette installation. c. Déchets solides présentant un potentiel de contamination radioactive : i. Les articles contaminés seraient décontaminés jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères de rejet libre et sans condition pour le domaine public, et pourraient alors être éliminés comme tous les déchets ordinaires. ii. Si les déchets ne satisfont pas aux critères de rejet libre et sans condition, ils seront emballés et entreposés à l'intérieur de l'installation SP3 pour permettre la désintégration radioactive, ou transférés à une installation d'élimination externe autorisée par la CCSN.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
			▪ Les déchets liquides présentant un potentiel de contamination radiologique seront recueillis à l'intérieur de réservoirs d'eau désignés de l'installation. ▪ L'eau recueillie sera analysée pour des composants chimiques et radioactifs et éliminée par les égouts sanitaires uniquement si elle répond aux exigences ci-dessous : ▪ La concentration des composants chimiques est inférieure aux limites définies par le règlement régional; ▪ La contribution des substances radioactives qui seront rejetées au cours de l'année demeurera inférieure au seuil d'intervention pour la limite de rejet dérivée (LRD) dans l'eau. Les eaux usées seront transférées à une installation de gestion des déchets autorisée par la CCSN si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie. iv. Les installations de gestion des déchets autorisées et les entrepreneurs externes de la CCSN pourraient utiliser les méthodes ci-dessous, selon le niveau de contamination radiologique : ▪ décontamination et recyclage (principalement valable pour les déchets métalliques); ▪ incinération; ▪ évaporation (appropriée pour certains déchets liquides); ▪ stockage à long terme. v. À l'heure actuelle, voici les entrepreneurs en élimination des déchets utilisés dans cette installation : ▪ Déchets dangereux traditionnels/non radioactifs : Clean Harbors ▪ Autres déchets radioactifs : Energy Solution, UniTech

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
306-3	Déversements substantiels	a. Indiquer le nombre et le volume total de déversements substantiels enregistrés. b. Dans le cas des déversements figurant dans les états financiers de l'organisation, indiquer pour chaque déversement les informations suivantes : i. lieu de déversement; ii. volume déversé; iii. matière déversée, suivant les catégories ci-dessous : ▪ déversements de pétrole (sols ou nappes d'eau), ▪ déversements de combustible (sols ou nappes d'eau), ▪ déversements de déchets (sols ou nappes d'eau), ▪ déversements de produits chimiques (sols ou nappes d'eau, principalement), ▪ autre (à préciser par l'organisation). c. Préciser les impacts de ces déversements substantiels.	a. En 2022, aucun incident environnemental important n'a été enregistré. Comme défini aux pages 51 et 52 de notre Livre bleu (notre manuel SSE), les incidents à potentiel élevé (catégorisés comme incidents de niveau 3) sont des incidents ayant entraîné des répercussions environnementales importantes ou des avis d'infraction. b. Aucun déversement dans l'environnement n'est déclaré dans les états financiers de l'organisation. c. Aucun impact important à signaler.
306-4	Transport de déchets dangereux	a. Indiquer le poids total de chacun des éléments suivants : i. déchets dangereux transportés; ii. déchets dangereux importés; iii. déchets dangereux exportés; iv. déchets dangereux traités. b. Indiquer le pourcentage de déchets dangereux exportés. c. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	La Société n'exporte ni n'expédie aucun déchet dangereux outre-frontière. Des quantités infimes de déchets dangereux sont générées par les activités régulières des bureaux (nettoyage et travaux d'entretien et de rénovation). Les déchets dangereux générés par ces activités sont transportés et éliminés par des transporteurs autorisés. Dans le cadre des activités nucléaires d'AtkinsRéalis, l'une de nos installations a dû transporter des barils d'eaux usées radioactives de faible activité vers Energy Solution pour le traitement et l'élimination. Toutefois, aucun transport de ce type n'a eu lieu en 2022, car les barils sont recueillis et entreposés de façon adéquate pendant plusieurs mois avant d'être éliminés (en comparaison, en 2020, 29 barils ont été éliminés). Le transport de toutes les matières radioactives, qu'il s'agisse ou non de déchets, est effectué conformément à la réglementation sur le transport des matières radioactives (classe 7). Les chantiers contrôlés génèrent aussi certains déchets dangereux dont la gestion est assurée selon les exigences légales des pays où ils sont situés.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
306-5	Plans d'eau affectés par le rejet et le ruissellement des eaux	a. Indiquer les plans d'eau et les écosystèmes très touchés par le rejet et le ruissellement d'eau, et inclure les informations sur les éléments suivants : i. la taille du plan d'eau et de son écosystème; ii. l'éventuelle identification du plan d'eau et de son écosystème en tant qu'aire protégée (à l'échelle nationale ou internationale); iii. la valeur sur le plan de la biodiversité (nombre total d'espèces protégées, par exemple).	À la connaissance de la Société, aucun plan d'eau ou écosystème n'a été touché de façon importante par les activités d'AtkinsRéalis en 2022. Conformément au système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) d'AtkinsRéalis, il est interdit à toute installation gérée par la Société de rejeter dans l'environnement des eaux de procédés non traitées ou des eaux usées.

Conformité environnementale

307-1	Non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement	a. Indiquer les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires reçues pour des motifs de non-respect aux lois et réglementations de protection de l'environnement, en précisant les éléments suivants : i. montant total des amendes substantielles; ii. nombre total de sanctions non pécuniaires; iii. cas soumis à des mécanismes de règlement des litiges. b. En l'absence de non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit	En 2022, la Société ne s'est vu imposer aucune amende importante pour non-respect environnemental.
-------	--	--	--



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Évaluation environnementale des fournisseurs			
308-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères environnementaux	a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs ayant été contrôlés à l'aide de critères environnementaux.	Pour l'instant, la Société n'évalue pas les fournisseurs de biens matériels à l'aide de critères environnementaux. Toutefois, un système mondial de gestion des fournisseurs est en cours de mise en œuvre, et la Société a l'intention d'appliquer ces critères à compter des prochaines années. Dans le cadre des projets de construction, les « fournisseurs » principaux sont des entrepreneurs. On s'attend à ce que les entrepreneurs et les sous-traitants respectent le Système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement d'AtkinsRéalis, et des dispositions à cet effet sont incluses dans tous les contrats importants. Lorsqu'un projet fait l'objet d'une vérification relative au respect du système de gestion de l'entreprise, les entrepreneurs font également l'objet d'une vérification. En 2022, une vérification de ce genre a été effectuée, ainsi que 20 visites de chantiers virtuelles. L'objectif des vérifications de SSE de l'entreprise est de valider le respect et la conformité d'un chantier aux exigences du système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement d'AtkinsRéalis, tandis que les examens de la sécurité des chantiers portent principalement sur les protocoles de gestion des risques critiques.
308-2	Répercussions négatives substantielles, réelles et potentielles sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	a. Indiquer le nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts environnementaux. b. Indiquer le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement. c. Indiquer les impacts négatifs substantiels sur l'environnement, réels et potentiels, identifiés dans la chaîne d'approvisionnement. d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels des améliorations ont été approuvées à la suite de l'évaluation. e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison.	Comme mentionné plus haut, la Société n'évalue pas les fournisseurs de produits à l'aide de critères environnementaux.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Emploi			
401-1	Nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel	a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période de rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique. b. Indiquer la rotation du personnel en nombre de salariés et en pourcentage au cours de la période de rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	a. En 2022, la Société a embauché 7 902 employés réguliers, ce qui représente environ 27 % de l'effectif total. Parmi eux, 5 442 sont des hommes et 2 460 (31 %) sont des femmes. b. La Société considère cette information comme sensible sur le plan commercial.
401-2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires et aux salariés à temps partiel	a. Indiquer les avantages sociaux dont bénéficient les salariés à temps plein, mais pas les intérimaires ni les salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels. Ces avantages comprennent, au minimum : i. assurance vie; ii. soins de santé; iii. assurance invalidité; iv. congé parental; v. régime de retraite; vi. le plan d'actionnariat; vii. autres. b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».	La Société ne collige pas ces informations au niveau de l'entreprise, car elles varient selon les régions, conformément aux lois et au milieu d'affaires. Il faut également noter que les principales différences sont entre les employés réguliers et les employés temporaires, plutôt qu'entre les employés à temps plein et ceux à temps partiel.
401-3	Congé parental	a. Indiquer le nombre total de salariés en droit de prendre un congé parental, par sexe. b. Indiquer le nombre total de salariés ayant pris un congé parental, par sexe. c. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental, par sexe. d. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental et qui étaient toujours employés par l'organisation douze mois après leur retour, par sexe. e. Indiquer le taux de retour au travail et de maintien en poste des salariés qui ont pris un congé parental, par sexe.	À l'heure actuelle, la Société n'effectue pas le suivi des indicateurs pertinents de manière à pouvoir lui permettre de fournir des informations adéquates en lien avec cet enjeu.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Relations employés-direction			
402-1	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel	a. Indiquer le délai minimal (en nombre de semaines) de préavis généralement accordé aux salariés et à leurs élus syndicaux avant la mise en œuvre de tout changement opérationnel important susceptible d'avoir des répercussions importantes sur leur travail. b. Dans le cas où l'organisation bénéficie d'une convention collective, indiquer si cette dernière précise le délai de préavis et contient des dispositions pour la consultation et la négociation.	a. Même si différentes situations doivent être analysées au cas par cas, la Société fournit un avis suffisant aux employés avant de procéder à des changements opérationnels.
Santé et sécurité au travail			
403-1	Système de gestion de la santé et la sécurité au travail	L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : a. Une déclaration indiquant si un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail a été mis en œuvre, incluant notamment si : i. le système a été mis en œuvre en raison d'exigences légales et, le cas échéant, une liste des exigences; ii. le système a été mis en œuvre d'après des normes/ lignes directrices relatives à la gestion des risques ou au système de gestion et, le cas échéant, une liste des normes/lignes directrices. b. Une description du champ d'application des travailleurs, activités et lieux de travail couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, et une explication, le cas échéant, des raisons pour lesquelles des travailleurs, activités ou lieux de travail ne sont pas couverts.	a. En 2018, la Société a lancé un système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) intégré. Tous nos processus de SSE sont regroupés dans un seul document, le Livre bleu. Mis à jour chaque année, le Livre bleu est conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 ainsi que de la norme sur la santé et la sécurité au travail ISO 45001:2018. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la sous-section intitulée « Systèmes de gestion » à la page 39 de notre rapport ESG 2022. b. Le Livre bleu est distribué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à nos clients et à nos entrepreneurs, pour que tous respectent les mêmes normes et exigences. Tous les employés de la Société ainsi que les chantiers contrôlés sont couverts par le SMGSSE. Le SMGSSE régit les plans et programmes de SSE des entrepreneurs, ainsi que toutes les politiques et procédures connexes, et aura préséance en cas de conflit. Les seules exceptions sont les travailleurs dans les installations de clients ou sur les chantiers qui ne sont pas gérés par la Société et où les attentes en matière de SSE sont équivalentes ou supérieures à celles de la Société, auquel cas le système du client ou du partenaire est respecté. Le Livre bleu peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : a. Une description de la procédure utilisée pour identifier les dangers liés au travail et évaluer les risques de façon régulière et ponctuelle, et pour appliquer la hiérarchie de contrôles afin d'éliminer les dangers et de réduire les risques, notamment : i. de quelle manière l'organisation garantit la qualité de ces procédures, notamment la compétence des personnes qui les appliquent; ii. de quelle manière les résultats de ces procédures sont utilisés pour évaluer et améliorer continuellement le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. b. Une description des procédures selon lesquelles les travailleurs déclarent des incidents liés au travail et à des situations dangereuses, et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles. c. Une description des politiques et procédures permettant aux travailleurs de se retirer des situations de travail qu'ils estiment susceptibles d'entraîner un accident du travail ou une maladie professionnelle, et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles. d. Une description des procédures utilisées pour enquêter sur les événements indésirables liés au travail, notamment les procédures permettant d'identifier les dangers et d'évaluer les risques relatifs aux événements indésirables, de déterminer des mesures correctives à l'aide de la hiérarchie des contrôles et de déterminer les améliorations nécessaires au système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.	Veillez consulter la section 4.1 « GESTION DES RISQUES », page 19 et suivantes, ainsi que la section 8.1 « GESTION DES INCIDENTS » à la page 33 du Livre bleu (le manuel SSE de la Société), disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
403-3	Services de santé au travail	L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : a. Une description des fonctions des services de santé du travail qui contribuent à l'identification et à l'élimination des dangers et à la réduction des risques, ainsi qu'une explication de la manière dont l'organisation garantit la qualité de ces services et en facilite l'accès aux travailleurs.	Veillez consulter le Livre bleu de la Société (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf), en particulier la section 4.1 « GESTION DU RISQUE » à la page 19, ainsi que la section 2.8 « RÔLES ET RESPONSABILITÉS » à la page 15. De plus, comme spécifié dans notre procédure opérationnelle standardisée « SURVEILLANCE DE LA SANTÉ », les employés travaillant sur des sites contrôlés de la Société peuvent être exposés dans leur milieu de travail à des agents susceptibles d'avoir des effets nocifs sur leur santé. Dans certains cas, le lien entre l'exposition à un agent et ses effets est bien compris et expliqué, ce qui permet de mettre en œuvre un programme de surveillance de la santé. Ce programme peut comprendre des choses comme la présélection, la surveillance biologique, la surveillance des effets sur la santé, les conseils aux employés, etc. Il est à noter que les résultats du rapport de surveillance de la santé ne sont pas censés porter atteinte aux chances des travailleurs relativement à quelque emploi futur.
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	a. Une description des procédures favorisant la participation des travailleurs et leur consultation dans le cadre du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail ainsi que l'accès des travailleurs à des informations pertinentes relatives à la santé et à la sécurité au travail et leur communication; b. En cas de présence de comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction, une description de leurs responsabilités, de la fréquence de réunion, de l'autorité responsable de la prise de décision et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certains travailleurs ne sont pas représentés par ces comités.	a. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail relèvent de la responsabilité de l'équipe SSE mondiaux de la Société, qui recueille tous les commentaires reçus des travailleurs et des autres parties prenantes et en valide la pertinence. b. Des comités mixtes de santé et de sécurité sont formés sur chaque chantier de la Société. Il faut consulter la législation locale pour obtenir des directives précises sur les exigences d'adhésion et les responsabilités des comités. Il doit toujours y avoir une représentation équilibrée entre la direction et les travailleurs au sein du comité pour s'assurer que les travailleurs sont interpellés et consultés et que leurs commentaires sont pris en compte dans le processus décisionnel. Un procès-verbal de chacune des réunions est dressé. Dans le cas des projets et des activités où la taille de l'effectif où la loi n'exige pas la mise sur pied d'un tel comité, les entrepreneurs et la Société communiquent les questions liées à la SSE à leurs employés lors de pauses-sécurité.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
403-5	Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : a. Une description de toute formation relative à la santé et à la sécurité au travail offerte aux travailleurs, notamment une formation générale ainsi qu'une formation spécifique concernant les dangers liés au travail, les activités dangereuses ou les situations dangereuses.	Tous les employés de la Société doivent suivre une formation d'intégration à leur embauche, ainsi qu'à leur arrivée sur un nouveau chantier contrôlé. Les entrepreneurs se voient également offrir une formation de base propre au chantier. Après leur embauche, tous les employés de la Société doivent également suivre en ligne des modules d'apprentissage et de sensibilisation à la sécurité des mains. Les huit modules sur les protocoles de contrôle des risques critiques doivent également être suivis par tous les employés de la Société concernés ainsi que par les entrepreneurs qui doivent passer plus de 30 jours sur un chantier. D'autres formations particulières sont offertes sur place, en fonction des tâches exécutées. Enfin, tous les visiteurs d'un bureau doivent visionner une vidéo de 15 minutes résumant les caractéristiques et les exigences de sécurité du lieu.
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : a. Une explication de la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services médicaux et de santé extra-professionnels et le champ d'application de l'accès fourni. b. Une description de tout service et programme de promotion volontaire de la santé proposé aux travailleurs afin de répondre à des risques sanitaires extra-professionnels, notamment les risques sanitaires spécifiques gérés et la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs à ces services et programmes.	Depuis septembre 2018, tous les employés de la Société ont accès à un programme d'aide aux employés (PAE). Disponible en tout temps, le programme offre un service standard, fiable et confidentiel à nos employés partout dans le monde, dans 28 langues sur le site Web du tiers et dans plus de 75 langues par l'entremise de ses sociétés affiliées. Voici certains des services que nous offrons : - Services de consultation : offrent du soutien pour une panoplie d'épreuves de la vie, notamment les problèmes conjugaux, familiaux ou relationnels, le stress, l'anxiété, la dépression, le deuil, une perte, la pression au travail, ainsi que l'abus d'alcool ou d'autres drogues. - Services travail-vie personnelle : permettent aux employés de consulter des spécialistes qui peuvent proposer des recommandations admissibles et des ressources personnalisées pour les soins aux enfants et les soins aux personnes âgées, un déménagement, les soins pour animaux de compagnie, la planification des études, la vente d'une maison, etc. - Services de mieux-être : offrent des outils et des ressources pour vous aider à faire des changements positifs à votre mode de vie, y compris l'arrêt de consommation de tabac et la gestion du poids. Dans certains territoires, la Société offre également l'accès à des services de soins de santé virtuels et la consultation d'un ergonomiste. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter notre page Web consacrée au bien-être des employés au https://careers.atkinsrealis.com/wellbeing (en anglais seulement).



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes : a. Une description de l'approche de l'organisation visant à prévenir ou réduire les impacts négatifs sur la sécurité et la santé au travail significatifs qui sont directement liés à ses activités, produits ou services par ses relations d'affaires, et les dangers et risques associés.	L'approche de gestion envers la SSE d'AtkinsRéalis est fondée sur les risques; elle est proactive, systématique et adaptable au changement. En effet, tous les chantiers réalisent des évaluations exhaustives des risques pour veiller à ce que tous les dangers soient recensés et évalués dans le but de les éliminer ou d'en maîtriser la gravité. Il s'agit d'une approche à trois niveaux : Le premier niveau consiste à élaborer un registre complet des risques afin de déterminer les risques importants et leurs mesures de contrôle. Le deuxième niveau correspond à l'analyse sécuritaire des tâches (AST), un processus complet d'évaluation des risques visant à établir des méthodes de travail normalisées, sécuritaires et particulières. Les AST doivent être menées à l'avance pour les activités de travail indiquées dans le registre des risques. Enfin, le troisième niveau, c'est le processus Prendre du recul, un outil d'évaluation guidée sur le terrain qui invite les membres du personnel de la Société et les entrepreneurs à s'éloigner de deux mètres et à prendre deux minutes pour réfléchir de façon critique à l'environnement de travail, puis à déterminer les blessures qu'ils pourraient subir et les mesures à prendre pour les éviter.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes : a. Si l'organisation a mis en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail fondé sur des exigences légales ou des normes/lignes directrices reconnues : i. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système; ii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit interne; iii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit ou d'une certification par un intervenant extérieur. b. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion; c. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.	La Société a mis en œuvre un système intégré de SSE conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme sur la santé et la sécurité au travail ISO 45001:2018. Tous les employés de la Société ainsi que la totalité (100 %) des entrepreneurs qui travaillent sur les chantiers contrôlés de la Société doivent appliquer le Livre bleu (notre manuel de SSE). Dans les rares cas où les exigences du client en matière de SSE sont plus strictes que les nôtres, le système de gestion de la SSE du client a préséance sur celui d'AtkinsRéalis. En outre, sur les chantiers non contrôlés, le système du partenaire responsable de la SSE est mis en œuvre, à condition qu'il soit au minimum équivalent au nôtre. ii. Le nombre d'employés associés aux entrepreneurs présents sur les chantiers contrôlés par la Société change régulièrement (et parfois même quotidiennement) en fonction de l'avancement du projet et des tâches exécutées. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de fournir des chiffres définitifs. Cependant, tous les entrepreneurs présents sur les chantiers contrôlés font l'objet d'une vérification interne. iii. Certains chantiers et unités d'exploitation sont certifiés (ISO 14001 et/ou 45001). Ces attestations font l'objet d'une vérification externe dans le cadre du processus de certification. La Société ne comptabilise toutefois pas le nombre de chantiers visés par de telles vérifications. b. Aucun travailleur n'est exclu. c. Aucune autre information contextuelle à divulguer.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
403-9	Accidents de travail	L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes : a. Pour tous les employés : i. le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail; ii. le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès); iii. le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables; iv. les principaux types d'accidents du travail; v. le nombre d'heures travaillées. b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : i. le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail; ii. le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès); iii. le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables; iv. les principaux types d'accidents du travail; v. le nombre d'heures travaillées. c. Les dangers liés au travail présentant un risque d'accident du travail aux conséquences graves, notamment : i. les modalités d'identification de ces dangers; ii. les dangers qui ont entraîné ou contribué à des accidents du travail aux conséquences graves au cours de la période de rapport; iii. les mesures mises en place ou en cours visant à éliminer ces dangers et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles. d. Toute mesure mise en place ou en cours visant à éliminer d'autres dangers liés au travail et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles; e. Si les taux ont été calculés sur la base de 200 000 ou de 1 000 000 d'heures travaillées;	Veillez consulter la section « Santé et sécurité » à la page 50 de notre rapport ESG 2022. a. et b : i. la Société n'a enregistré aucun décès depuis 2015, que ce soit chez ses propres employés ou chez ses entrepreneurs qui travaillent sur ses sites contrôlés. ii. La Société ne tient pas de registre du nombre ni du taux de blessures graves liées au travail. Toutefois, la Société fait le suivi de la fréquence des incidents avec perte de temps. Pour 2022, le nombre d'incidents avec perte de temps a été de 9 (7 du côté des employés; 2 du côté des entrepreneurs) et le taux associé était de 0,026 (0,025 du côté des employés; 0,035 du côté des entrepreneurs), basé sur 200 000 heures travaillées. iii. En 2022, il y a eu 37 blessures enregistrables, soit une fréquence totale des incidents enregistrables (FTIE) de 0,10. Plus précisément, pour les employés de la Société, il s'agissait de 20 incidents, soit une FTIE de 0,07, tandis que pour les entrepreneurs, ces chiffres étaient respectivement de 15 et de 0,26. iv. En 2022, les blessures les plus fréquentes ont été les blessures aux mains (32 %). De plus amples renseignements sur les blessures par partie du corps sont disponibles à la page 51 de notre rapport ESG 2022. v. plus de 70 000 000 heures travaillées en 2022, selon les estimations de la Direction. c. : Comme décrit à la section 4.1 « GESTION DES RISQUES » de notre Livre bleu (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf), tous les sites contrôlés par la Société sont tenus d'identifier tous les dangers dans un registre des risques ainsi que dans l'analyse sécuritaire des tâches (AST) avant de commencer les travaux. Ensuite, une évaluation des risques sur le terrain (approche dite « Prendre du recul ») est effectuée au début de chaque journée, de chaque nouvelle tâche, et lorsque la portée des travaux ou les conditions dangereuses ont changé, ainsi qu'avant le début d'une tâche ou d'une activité. ii. Voir a. et b. ii ci-dessus. iii. Les protocoles de gestion des risques critiques (PGRC) d'AtkinsRéalis sont conçus pour fournir les mesures de contrôle jugées nécessaires pour éviter les décès, les incidents graves et les blessures découlant des risques les plus courants associés aux activités de la Société (voir la section 4.1.3 de notre Livre bleu). d. En plus des PGRC susmentionnés, de nombreuses procédures opérationnelles standardisées ont été élaborées, notamment pour le contrôle de la circulation, la prévention des incendies, la sécurité liée à la faune et le travail seul, pour n'en nommer que quelques-unes. De plus, toutes les blessures sont évaluées, et des mesures correctives sont adoptées au besoin.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
		f. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion; g. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.	e. Les taux sont calculés sur une base de 200 000 heures travaillées. f. Aucun travailleur n'a été exclu. g. Veuillez consulter la section 4.1 « GESTION DES RISQUES » de notre Livrebleu (disponible au disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf).
403-10	Maladies professionnelles	L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes : a. Pour tous les employés : i. le nombre de décès suite à une maladie professionnelle; ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables; iii. les principaux types de maladies professionnelles. b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : i. le nombre de décès suite à une maladie professionnelle; ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables; iii. les principaux types de maladies professionnelles. c. Les dangers liés au travail présentant un risque de maladie professionnelle, notamment : i. les modalités d'identification de ces dangers; ii. les dangers qui ont entraîné ou contribué à des maladies professionnelles au cours de la période de rapport; iii. les mesures mises en place ou en cours visant à éliminer ces dangers et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles.	À l'heure actuelle, la Société ne compile pas de statistiques sur la « mauvaise santé » des employés ou des entrepreneurs. La Société n'a pas encore déterminé si cet indicateur est important pour ses activités commerciales.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
		d. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion; e. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.	
Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	a. Indiquer le nombre moyen d'heures de formation dont ont bénéficié les salariés de l'organisation au cours de la période de rapport, par : i. sexe; ii. catégorie professionnelle	La Société travaille à l'heure actuelle à établir une méthodologie pour répondre adéquatement à ces questions. Entre-temps, comme indiqué à la page 18 de notre rapport ESG 2022, nous pouvons déclarer que tous nos employés ont reçu au moins une formation au cours de l'année. Plus de 25 415 employés ont suivi des séances en classe et des webinaires, et 468 309 modules de formation en ligne ont été suivis, pour un total de près de 250 000 heures de formation.
404-2	Programmes de développement des compétences des salariés et programmes d'aide à la transition	a. Indiquer le type et l'étendue des programmes mis en œuvre et l'assistance proposée pour la mise à niveau des compétences des salariés. b. Indiquer les programmes d'aide à la transition proposés pour favoriser l'employabilité et la gestion des fins de carrière liées à la retraite ou à la cessation d'emploi.	L'Académie AtkinsRéalis est l'une des forces motrices qui façonnent notre organisation, qui lui donnent son orientation et qui déterminent son avenir. Elle sert de catalyseur et de facilitateur au déploiement de la stratégie mondiale de l'entreprise. À l'Académie AtkinsRéalis, nous répondons aux besoins de perfectionnement à l'échelle de l'entreprise, nous développons les compétences clés et nous établissons un cadre propice au réseautage et au partage des meilleures pratiques, tout en favorisant l'harmonisation des activités et en créant des synergies.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
404-3	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation de rendement et de développement de carrière de carrière	a. Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation de rendement et de développement de carrière de carrière	En 2022, pratiquement tous les employés admissibles ont bénéficié d'une évaluation du rendement. Les employés admissibles comprennent tous les professionnels, les gestionnaires et les gestionnaires de projet.

Diversité et égalité des chances

405-1	Diversité des instances de gouvernance et de l'effectif	a. Indiquer le pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes : i. sexe; ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans; iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple). b. Indiquer le pourcentage de salariés par catégorie professionnelle dans chacune des catégories de diversité suivantes : i. sexe; ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans; iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple).	Veuillez consulter les sections intitulées « NOS EMPLOYÉS » et « ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION », commençant respectivement aux pages 25 et 62 du rapport ESG.
-------	---	---	--

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	a. Indiquer le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes pour chaque catégorie professionnelle, par principaux sites opérationnels. b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».	La Société considère ces renseignements comme sensibles sur le plan commercial et ne souhaite pas les publier pour le moment.
Non-Discrimination			
406-1	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	a. Indiquer le nombre total d'incidents de discrimination survenus au cours de la période de rapport. d. Préciser leur statut et les actions prises, selon le cas, comme suit : i. l'incident a été examiné par l'organisation; ii. des plans d'action corrective sont mis en place; iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction; iv. l'incident ne nécessite plus d'action	Un très petit nombre de cas de discrimination a été signalé aux membres de la haute direction. En ce qui concerne les cas jugés fondés, des mesures correctives ont été apportées ou sont en cours de l'être. Un processus officiel a été élaboré pour faciliter le signalement de tels cas; celui-ci comprend la ligne d'assistance en matière d'intégrité exploitée par un fournisseur de services indépendant.
Liberté syndicale et négociation collective			
407-1	Sites et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait être menacé	a. Indiquer les sites et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé en précisant les éléments suivants : i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. b. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin d'assurer le respect du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective.	La Société n'a connaissance d'aucun cas où ces droits ont été violés.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Travail des enfants			
408-1	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants	a. Identifier les sites et fournisseurs présentant un risque substantiel d'incidents concernant : i. le travail des enfants; ii. l'exposition de jeunes employés à un travail dangereux. b. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque substantiel d'incidents concernant le travail d'enfants selon : i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. c. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin de contribuer à l'abolition réelle du travail des enfants.	Au sein de la Société, le travail d'enfants est interdit en toutes circonstances et constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs.
Travail forcé ou obligatoire			
409-1	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire	a. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque important d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire selon : i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. b. Préciser toutes les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin de contribuer à l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	Le travail forcé ou obligatoire constitue une infraction au Code d'éthique d'AtkinsRéalis et du Code de conduite des fournisseurs. La Société applique une politique de tolérance zéro en matière de travail forcé ou obligatoire dans ses bureaux et sur les chantiers des projets sous sa responsabilité.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Pratiques de sécurité			
410-1	Agents de sécurité formés sur les politiques et procédures relatives aux droits de la personne	a. Indiquer le pourcentage d'agents de sécurité ayant bénéficié d'une formation officielle sur les politiques ou procédures spécifiques de l'organisation en matière de droits de la personne et de leur application à la sécurité. b. Indiquer si les exigences de formation s'appliquent également aux organisations prestataires fournissant du personnel de sécurité.	Très peu d'agents de sécurité sont à l'emploi d'AtkinsRéalis. Dans les quelques cas où la Société emploie des agents de sécurité, ceux-ci doivent, comme tous les employés d'AtkinsRéalis, se conformer à notre Code de Conduite, suivre une formation annuelle et obtenir la certification associée. Dans les cas où les services d'agents de sécurité sont fournis par un tiers, celui-ci doit signifier par écrit qu'il se conformera à notre Code de Conduite des fournisseurs.
Droits des peuples autochtones			
411-1	Incidents de violations des droits des peuples autochtones	a. Indiquer le nombre total d'incidents de violations des droits des peuples autochtones survenus au cours de la période de rapport et identifiés. b. Préciser leur statut et les actions prises, selon le cas, comme suit : i. l'incident a été examiné par l'organisation; ii. des plans d'action corrective sont mis en place; iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction; iv. l'incident ne nécessite plus d'action.	À la connaissance de la Société, il n'a été recensé en 2022 aucun incident où il y aurait eu violation des droits des peuples autochtones.

Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Évaluation des droits de la personne			
412-1	Sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de la personne ou d'évaluations des répercussions	a. Indiquer le nombre total et le pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'examens ou d'évaluations des impacts relatifs aux droits de la personne, par pays.	En 2021, les évaluations ponctuelles des risques visant à identifier les endroits où l'esclavage moderne et la traite de personnes risquent le plus de se manifester ont été incluses dans notre processus d'évaluation des risques en matière de conformité (« ERC »). L'ERC s'appuie sur un questionnaire visant à identifier les principaux risques. Les mesures correctives et préventives sont discutées avec la direction et la mise en œuvre est surveillée par l'équipe Intégrité. L'indice mondial de l'esclavage a fait partie de l'analyse des IRC pour la sélection des régions. Nous effectuons également une évaluation annuelle des risques liés à la corruption en nous fondant sur l'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION de Transparency International, qui comprend des composantes relatives aux droits de la personne.
412-2	Formation des salariés aux politiques ou procédures relatives aux droits de la personne	a. Indiquer le nombre total d'heures consacrées, pendant la période de rapport, à la formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation. b. Indiquer le pourcentage de salariés ayant bénéficié, pendant la période de rapport, d'une formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation.	Veuillez consulter la sous-section intitulée « Cours obligatoires et initiatives de formation » à partir de la page 16 de notre rapport intégrité disponible au : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/R/Renaissance/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-2022-fr.pdf
412-3	Accords et contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point.	a. Indiquer le pourcentage et le nombre total d'accords et de contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point. b. Préciser la définition d'« accords d'investissement substantiels » utilisée par l'organisation.	Tous les fournisseurs de SNC-Lavalin doivent respecter notre Code de conduite des fournisseurs (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/supplier-code-conduct-fr.pdf), qui comprend un chapitre sur les droits de la personne et stipule que « Les fournisseurs doivent toujours : éviter de pratiquer des activités qui bafouent les droits de la personne ou qui favorisent l'esclavage moderne, la traite de personnes, le travail des enfants, la servitude pour dettes ou le travail forcé, quelles que soient les lois ou les coutumes locales ». Pour en savoir plus sur les attentes en matière d'intégrité des fournisseurs, veuillez consulter notre « Rapport intégrité » à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-2022-fr.pdf.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Communautés locales			
413-1	Sites où des programmes d'engagement communautaire, d'évaluation des impacts et de développement ont été mis en œuvre	a. Indiquer le pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, d'évaluation des impacts et des programmes de développement, notamment par le biais : i. d'évaluations des répercussions sociales, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes, fondées sur des processus participatifs; ii. d'évaluation des répercussions environnementales participatif et de surveillance continue; iii. de la communication publique des résultats des évaluations des impacts environnementaux et sociaux; iv. de programmes locaux de développement communautaire basés sur les besoins des communautés locales; v. des plans d'engagement communautaire des parties prenantes en fonction de leur cartographie; vi. de vastes comités et processus de consultation des communautés locales qui incluent les groupes vulnérables; vii. de comités d'entreprise, comités de santé et sécurité au travail et d'autres organes de représentation des salariés pour gérer les répercussions; viii. de processus officiels de règlement des griefs au sein des communautés locales.	La Société ne compte pas d'exploitations ou d'activités qui justifieraient des programmes d'engagement dans la collectivité. La grande majorité des installations de la Société sont louées et situées en milieu urbain. Tous les chantiers sont temporaires par définition, et leur emplacement est déterminé par les clients. Dans l'ensemble, la Société n'est pas responsable des relations avec la collectivité durant un chantier. Toutefois, peu importe nos responsabilités, nous aidons nos clients à créer des liens positifs avec les communautés et les parties prenantes et nous avons la capacité d'effectuer les évaluations des impacts (sociaux et environnementaux) demandées par les clients (pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à notre gamme de services au https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/markets-and-services/services/consulting-strategy-and-advisory#impact-assessment-community-engagement).



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
413-2	Sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales	a. Indiquer les sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales, y compris : i. le lieu des activités; ii. la nature des impacts néfastes importants, réels ou potentiels, des activités.	Non pertinent. La Société est principalement une entreprise d'ingénierie. À ce titre, ses activités sont temporaires (chantiers) ou menées dans des bureaux. Lorsque les chantiers sont situés à proximité de zones densément peuplées ou urbaines, la Société se conforme à l'intégralité des lois et règlements portant sur le bruit, la circulation, la poussière, l'éclairage, les heures de travail, etc. Elle dispose de mécanismes de règlement des griefs permettant de trouver des solutions dans les rares cas où la population locale est dérangée par les travaux effectués par nos équipes.

Évaluation sociale des fournisseurs

414-1	Nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	À l'heure actuelle, la Société n'évalue pas les fournisseurs à l'aide de critères relatifs à l'impact social. Toutefois, un système de gestion des fournisseurs est en cours de mise en œuvre et la Société évalue la possibilité d'inclure des critères d'ESG dans l'évaluation des fournisseurs. De plus, il faut noter que, comme l'indique la page 4 de notre code de conduite des fournisseurs (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/supplier-code-conduct-fr.pdf), tous les fournisseurs doivent confirmer par écrit qu'ils ont lu ledit code de conduite et qu'ils s'y conformeront.
414-2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	a. Indiquer le nombre de fournisseurs évalués sur le plan des impacts sociaux. b. Indiquer le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels. c. Indiquer les impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels, identifiés dans la chaîne d'approvisionnement. d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels et avec lesquels des améliorations ont été approuvées à la suite de l'évaluation. e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison.	À l'heure actuelle, la Société n'évalue pas les fournisseurs à l'aide de critères relatifs à l'impact social. Toutefois, un système de gestion des fournisseurs est en cours de mise en œuvre et la Société évalue la possibilité d'inclure des critères d'ESG dans l'évaluation des fournisseurs.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Politiques publiques			
415-1	Contributions politiques	a. Indiquer la valeur financière totale des contributions politiques versées, directement et indirectement, par l'organisation en nature et en espèces, répartie par pays et par bénéficiaire. b. Indiquer le mode d'estimation de la valeur financière pour les contributions en nature, le cas échéant.	Comme indiqué dans notre Code de conduite (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf), notre politique de conformité (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/compliance-fr.pdf) et notre rapport sur le lobbying (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/R/Renaissance/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2021-fr.pdf), les contributions politiques au nom de SNC-Lavalin au niveau fédéral, provincial ou régional, au Canada ou ailleurs, sont interdites, même dans les territoires où elles sont permises par la loi.. Il est interdit à tous les membres du personnel de la Société, y compris aux membres du conseil d'administration, chef de la direction, membres du Comité de direction, membres de l'équipe de gestion, employés (réguliers, occasionnels, temporaires, contractuels, à temps plein et partiel, etc.), consultants et employés détachés, de verser toute contribution politique pour le compte de la Société ou en son nom, ou encore d'utiliser leur poste en vue de solliciter des contributions politiques pour quelque parti politique ou candidat que ce soit, et ce, dans tous les pays. Il n'y a aucune exception à cette politique. De façon distincte, tel qu'autorisé par le conseil d'administration de la Société et conformément aux lois électorales fédérales et d'État des États-Unis, l'entité Atkins Amérique du Nord verse des dons d'entreprise soutenant les initiatives électorales d'États et régionales pour le développement et l'entretien d'infrastructures. Ces mesures sont de nature non partisane et sont directement approuvées par l'électorat.
Santé et sécurité des consommateurs			
416-1	Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des catégories de produits et de services	a. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués dans un but d'amélioration.	Toutes nos équipes de conception appliquent des principes de sécurité pour tous les projets d'ingénierie de la Société. Une procédure opérationnelle standardisée a été élaborée en 2017 et adoptée au début 2018. Cette procédure décrit la méthodologie utilisée pour minimiser les risques professionnels durant la conception et insiste sur l'optimisation de la SSE tout au long du cycle de vie des matériaux et des procédés. Des indicateurs de sécurité durant la conception ont aussi été ajoutés à notre outil de vérification en janvier 2018.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
416-2	Incidents de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services au cours de la période de rapport, ventilés par : i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.	Aucun incident de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services à signaler.

Marketing et étiquetage

417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage	a. Préciser si les informations suivantes sont requises par les procédures de l'organisation relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage : i. origine des composants du produit ou du service; ii. contenu, notamment concernant les substances susceptibles d'avoir un impact environnemental ou social; iii. sécurité d'utilisation du produit ou du service; iv. élimination du produit et impacts environnementaux ou sociaux; v. autre (expliquer). b. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et de services couvertes par de telles procédures et soumises à l'évaluation de leur conformité à ces dernières	Non pertinent. La Société est principalement une entreprise d'ingénierie. À ce titre, elle ne fournit pas des « produits » à ses clients, mais des services. Cependant, la Société produit des rapports spécifiques destinés au CDP ou portant sur les émissions de GES à l'intention des clients qui en font la demande.
-------	---	---	---



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
417-2	Incidents de non-respect concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage	a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, ventilés par : i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.	Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage à signaler. Ce critère n'est pas vraiment pertinent pour une entreprise de services d'ingénierie qui a une exposition très limitée à des activités de vente au détail aux consommateurs.
417-3	Incidents de non-respect concernant la communication marketing	a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, ventilés par : i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.	Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant les communications de marketing à signaler.



Numéro d'élément d'information	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant la Société 2022
Vie privée des clients			
418-1	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	a. Indiquer le nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée des clients, réparties dans les catégories suivantes : i. plaintes déposées par des parties prenantes externes à l'encontre de l'organisation et jugées recevables par cette dernière; ii. plaintes déposées par des organes de réglementation. b. Indiquer le nombre total de fuites, vols ou pertes de données personnelles de clients identifiés. c. En l'absence de plainte fondée identifiée par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.	a. Aucune plainte n'a été reçue en 2022. b. À la connaissance de la Société, aucune donnée client n'a été perdue ou volée en 2022. La Société assure la protection de l'information confidentielle, en particulier la propriété intellectuelle des clients et les renseignements personnels des employés. La Société a mis sur pied plusieurs programmes et surveille activement les infrastructures et les actifs afin de cerner et d'éliminer toute faiblesse.
Conformité socioéconomique			
419-1	Non-respect des lois et réglementations relatives au domaine social et économique	a. Indiquer les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires reçues pour des motifs de non-respect des lois et réglementations relatives au domaine social et économique, en précisant les éléments suivants : i. montant total des amendes substantielles; ii. nombre total de sanctions non pécuniaires; iii. cas soumis à des mécanismes de règlement des litiges. b. En l'absence de non-respect des lois et réglementations identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit. c. Préciser le contexte dans lequel les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires ont été infligées	De plus amples renseignements sont présentés à la note 33 « PASSIFS ÉVENTUELS » des états financiers consolidés annuels vérifiés 2022 (page 89 du rapport annuel 2022).

Annexe C

WEF

RAPPORT ESG 2022

Pilier	Thème	Titre	Sous-thèmes, indicateurs de base et déclarations	Divulgaration de la Société
Ressources humaines	Santé et bien-être	Santé et sécurité (%)	1. Le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail; les accidents du travail aux conséquences graves (hors décès); les accidents du travail enregistrable; les principaux types d'accidents du travail; et le nombre d'heures travaillées.	Veillez consulter la section intitulée « SANTÉ ET SÉCURITÉ », de notre rapport ESG 2022, page 50 et suivantes.
Ressources humaines	Compétences pour l'avenir	Formation fournie (h et \$)	1. Nombre moyen d'heures de formation dont ont bénéficié les salariés de l'organisation au cours de la période de rapport, par sexe et par catégorie professionnelle (nombre total d'heures de formation fournies aux employés, divisé par le nombre d'employés) 2. Dépenses moyennes de formation et de perfectionnement par employé à temps plein (coût total de la formation fournie aux employés, divisé par le nombre d'employés).	Veillez consulter l'indicateur GRI 403-6 de notre indiciel GRI 2022
Ressources humaines	Santé et bien-être	Santé et sécurité (%)	2. Une explication de la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services médicaux et de santé extra-professionnels, et de l'étendue de l'accès fourni aux employés et aux travailleurs.	Veillez consulter l'indicateur GRI 403-6 de notre indiciel GRI 2022, ainsi que notre page Web consacrée au bien-être des employés, à l'adresse https://careers.atkinsrealis.com/wellbeing (en anglais seulement).
Ressources humaines	Dignité et égalité	Niveau de rémunération (%)	2. Ratio de la rémunération annuelle totale du chef de la direction par rapport à la médiane de la rémunération annuelle totale de tous les employés de l'organisation, à l'exception du chef de la direction.	La Société considère ces renseignements comme sensibles sur le plan commercial et ne souhaite pas les publier pour le moment.
Ressources humaines	Dignité et égalité	Risque d'incidents impliquant l'utilisation de main-d'œuvre enfantine, ou de travail forcé ou obligatoire	Une explication des sites et des fournisseurs considérés comme présentant un risque substantiel d'incidents impliquant l'utilisation de main-d'œuvre enfantine, ou de travail forcé ou obligatoire selon : Exemples de facteurs susceptibles de donner lieu à de tels risques : a) le type de site (usine de fabrication, par exemple) et de fournisseur; b) le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs considérés à risque.	Chez AtkinsRéalis, le travail des enfants est interdit en toutes circonstances et constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs.



Pilier	Thème	Titre	Sous-thèmes, indicateurs de base et déclarations	Divulgaration de la Société
Ressources humaines	Dignité et égalité	Diversité et inclusion (%)	Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle, par tranche d'âge, par sexe, et autres indicateurs de diversité (page ex., origine ethnique)	Veillez consulter la section « NOS EMPLOYÉS » de notre rapport ESG 2022, page 25, pour connaître la répartition des employés par tranche d'âge et par sexe. La Société a établi des processus afin d'évaluer adéquatement d'autres indicateurs de diversité, qui varient en fonction des différentes régions et des différents pays où la Société exerce ses activités, et elle a l'intention de commencer à produire des rapports à cet égard dans les années à venir.
Ressources humaines	Dignité et égalité	Égalité salariale (%)	Ratio du salaire et de la rémunération de base pour chaque catégorie professionnelle selon les principaux sites opérationnels, dans les domaines prioritaires en termes d'égalité, soit : femmes par rapport aux hommes, groupes ethniques minoritaires par rapport aux principaux groupes ethniques, et autres domaines pertinents en matière d'égalité.	La Société considère ces renseignements comme sensibles sur le plan commercial et ne souhaite pas les publier pour le moment.
Ressources humaines	Dignité et égalité	Niveau de rémunération (%)	1. Ratio du salaire de base (par sexe) par rapport au salaire minimum local	La Société est une entreprise de gestion de l'ingénierie et la construction. À ce titre, la Société ne compte pas un nombre significatif d'employés rémunérés en fonction du salaire minimum.
Planète	Changements climatiques	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Pour tous les gaz à effet de serre pertinents (page ex., dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, gaz F, etc.), déclarer en tonnes métriques d'émissions d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO ₂ e) les émissions de portées 1 et 2 telles que définies par le protocole sur les GES. Estimer et déclarer les émissions en amont et en aval (portée 3 telle que définie par le protocole sur les GES), s'il y a lieu.	Veillez consulter la section « CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE » de notre rapport ESG 2022, page 56 et suivantes.
Planète	Changements climatiques	Mise en œuvre des recommandations de la TCFD	Mettre pleinement en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD). Au besoin, indiquer un échéancier d'au plus trois ans pour la mise en œuvre complète. Indiquer si vous avez établi ou si vous vous êtes engagé à établir des cibles d'émissions de GES conformes aux objectifs de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement climatique à bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, et atteindre la carboneutralité avant 2050.	Veillez consulter notre rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/esg/our-progress



Pilier	Thème	Titre	Sous-thèmes, indicateurs de base et déclarations	Divulgaration de la Société
Planète	Disponibilité de l'eau douce	Consommation et prélèvement d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique	Déclarer les exploitations où la quantité d'eau consommée ou prélevée est significative, et indiquer les : mégalitres d'eau prélevée, mégalitres d'eau consommés, et le pourcentage de chacun dans les régions où le stress hydrique moyen est élevé ou extrêmement élevé, selon l'Atlas des risques liés à l'eau de l'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI). Estimer et déclarer les mêmes renseignements pour toute la chaîne de valeur (en amont et en aval), s'il y a lieu.	La Société a établi des processus afin d'évaluer adéquatement la consommation et le prélèvement d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique, et elle a l'intention de commencer à produire des rapports à cet effet au cours des prochaines années.
Planète	Perte de nature	Utilisation des terres et sensibilité écologique	Déclarer le nombre et la superficie (en hectares) des sites possédés, loués ou gérés dans des zones protégées ou adjacentes à des zones clés pour la biodiversité (ZCB).	À la suite d'une évaluation en 2017, il a été déterminé qu'une seule propriété d'AtkinsRéalis se situait à l'intérieur d'un rayon de 1 000 m autour d'une aire protégée, à savoir le Bosque Oriental de Bogota, en Colombie. Il est à noter que cette propriété ainsi que tous les actifs associés aux activités du secteur Pétrole et gaz ont été vendus au cours du troisième trimestre de 2021. Cette évaluation n'a pas été entreprise en 2022; cependant, nous ne prévoyons aucun changement significatif, puisque la Société n'a pas acheté de nouvelles installations au cours de 2022.

Pilier	Thème	Titre	Sous-thèmes, indicateurs de base et déclarations	Divulgaration de la Société
Principes de gouvernance	Comportement éthique	Lutte contre la corruption	1. Pourcentage total des membres de l'instance de gouvernance, des employés et des partenaires commerciaux qui ont reçu une formation sur les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption, réparti par région. a. Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours, mais survenus dans les années précédentes b. Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours et survenus durant l'année actuelle 2. Présenter les initiatives et l'engagement des parties prenantes pour améliorer l'environnement opérationnel et la culture d'ensemble dans un objectif de lutte contre la corruption.	1. La formation et la certification annuelles relativement à notre Code de conduite sont une condition d'emploi et constituent une partie intrinsèque de notre programme d'intégration; l'on considère donc que 100 % des employés ont reçu une formation sur les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption. Notre rapport d'intégrité 2022 (disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-2022-fr.pdf) contient un tableau présentant de façon plus précise des formations sur l'éthique et l'intégrité offertes aux employés en fonction de leur rôle, à la page 16 et suivantes. a. Aucun incident de corruption lié à l'année précédente n'a été confirmé au cours de l'année en cours. Toutefois, il est à noter que la Société a conclu un certain nombre d'ententes de règlement, notamment en décembre 2019 avec le Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC ») relativement à des accusations portées contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International Inc. et SNC-Lavalin Construction Inc. en vertu de l'article 380 du Code criminel et de l'article 3(1)(b) de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (les « accusations »). Dans le cadre du règlement du SPPC, SNC-Lavalin Construction Inc. a accepté un plaidoyer de culpabilité à une seule accusation de fraude (le « plaidoyer »), les accusations ont été retirées, et SNC-Lavalin Construction Inc. a accepté de payer une amende de 280 millions de dollars, payable en versements égaux sur cinq ans, et de faire l'objet d'une ordonnance de probation de trois ans. La Société a conclu un accord de réparation qui a été approuvé par la Cour supérieure du Québec le 11 mai 2022 relativement aux accusations criminelles. De plus amples renseignements à ce sujet sont disponibles dans la sous-section intitulée « Incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges », à la page 183 et suivantes de notre rapport annuel 2022, dans le rapport de gestion. b. Aucun incident de corruption lié à cette année n'a été confirmé durant l'année en cours. 2. Veuillez consulter les initiatives énumérées sous « ODD 16 de l'ONU – Paix, justice et institutions efficaces » à la page 78 de notre rapport ESG 2022, et sous l'indicateur 102-12 de notre indiciel GRI 2022.

Pilier	Thème	Titre	Sous-thèmes, indicateurs de base et déclarations	Divulgaration de la Société
Principes de gouvernance	Comportement éthique	Mécanisme de conseils en matière d'éthique et de signalement confidentiels	Une description des mécanismes internes et externes de conseils en matière d'éthique et de signalement confidentiels 1. Obtenir des conseils sur l'éthique ou la légalité de certains comportements, ainsi qu'en matière d'intégrité organisationnelle; 2. Signalement des préoccupations relatives à des comportements contraires à l'éthique ou illégaux, ou par rapport à l'intégrité organisationnelle	Veillez consulter notre page Web consacrée à l'intégrité (à l'adresse https://www.snclavalin.com/fr-fr/about/integrity) ainsi que notre rapport d'intégrité 2022.
Principes de gouvernance	Engagement des parties prenantes	Enjeux importants ayant une incidence sur les parties prenantes	Une liste des enjeux importants pour les principales parties prenantes et l'entreprise, la façon dont ces enjeux ont été déterminés, et la façon dont les parties prenantes ont été mobilisées.	Veillez consulter à ce sujet la section « Analyse de matérialité » de notre rapport ESG 2022, page 40 et suivantes.
Principes de gouvernance	Surveillance des risques et des occasions	Intégration des risques et des occasions dans le processus de gestion	Présentation des facteurs de risque et des occasions propres à l'entreprise, indiquant clairement et de manière spécifique les principaux risques importants auxquels l'entreprise est confrontée (par opposition aux risques généraux propres au secteur dans son ensemble) ainsi que les occasions qui s'offrent à elle; la tolérance de l'entreprise à l'égard des risques présentés; la façon dont ces risques et occasions ont évolué au fil du temps; et la réponse de l'entreprise à ces changements. La présentation de ces occasions et de ces risques devrait intégrer les enjeux économiques, environnementaux et sociaux matériels, y compris les changements climatiques et l'intendance des données.	Veillez consulter la section « NOTRE APPROCHE ENVERS LA GESTION DES RISQUES » de notre rapport ESG 2022, page 30 et suivantes.
Principes de gouvernance	Qualité de l'instance de gouvernance	Composition de l'instance de gouvernance	Composition de l'instance de gouvernance la plus élevée et de ses comités, par : compétences relatives aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux; postes d'administration ou de non-cadres; indépendance; mandat au sein de l'instance de gouvernance; nombre d'autres postes et engagements importants de chacun de ses membres individuels, et la nature de ces engagements; sexe; appartenance à des groupes sociaux sous-représentés; représentation des parties prenantes.	L'instance de gouvernance la plus élevée de la Société est son conseil d'administration, qui est composé de 10 membres indépendants et d'un membre de la direction. Une biographie des membres actuels du Conseil est disponible dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, page 16 et suivantes, à l'adresse: https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/R/Renaissance/documents/investors/investor-briefcase/fr/snc-lavalin-proxy-circular-2023-fr.pdf. La répartition par sexe et par catégorie d'âge des membres du Conseil est présentée à la page 62 de notre rapport ESG 2022.

Pilier	Thème	Titre	Sous-thèmes, indicateurs de base et déclarations	Divulcation de la Société
Principes de gouvernance	Objectif directeur	Raison d'être	La raison d'être déclarée de l'entreprise, qui est l'expression des moyens par lesquels une entreprise propose des solutions à des problèmes économiques, environnementaux et sociaux. La raison d'être de l'entreprise devrait créer de la valeur pour toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires.	La raison d'être de la Société est « Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent ». Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la page Web consacrée à notre vision et à nos valeurs, à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/about/our-values
Prospérité	Création d'emplois et de richesse	Contribution économique	1.Valeur économique directe générée et distribuée (VEC&D), sur la base des faits générateurs comprenant les éléments fondamentaux relatifs aux opérations mondiales de l'organisation, idéalement répartie par : revenus; coûts d'exploitation; salaires et avantages sociaux des employés; versements aux fournisseurs de capitaux; versements au gouvernement; investissements dans les communautés.	Veuillez consulter la sous-section intitulée « Valeur distribuée » à la page 19 de notre rapport ESG 2022.
Prospérité	Création d'emplois et de richesse	Nombre absolu d'emplois et taux d'embauches	1.Nombre total et pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique. 2.Taux de roulement du personnel en nombre et en pourcentage pendant la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique.	c. En 2022, la Société a embauché 7 902 employés réguliers, ce qui représente environ 27 % de l'effectif total. Parmi eux, 5 442 sont des hommes et 2 460 (31 %) sont des femmes. d. La Société considère cette information comme sensible sur le plan commercial.
Prospérité	Création d'emplois et de richesse	Contribution économique	2. Aide financière reçue du gouvernement : valeur monétaire totale de l'aide financière fournie à l'organisation par quelque gouvernement que ce soit durant la période de rapport.	Veuillez consulter l'indicateur GRI 201-4 dans notre indiciel GRI 2022.
Prospérité	Création d'emplois et de richesse	Contribution financière aux investissements	Présentation des rachats d'actions et des paiements de dividendes, appuyée par une description de la stratégie de l'entreprise en matière de rendement du capital pour les actionnaires.	En ce qui concerne les paiements de dividendes, veuillez vous reporter à la section « ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES » des états financiers annuels consolidés vérifiés 2022 (page 7 du rapport financier). Pour connaître la stratégie de la Société, veuillez consulter la section 8.2 « GESTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL » du rapport de gestion, à la page 142 de notre rapport annuel 2022. Il est à noter que la Société a annoncé une période de rachat d'actions commençant le 8 mars 2023. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la page Web suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/shareholder-information/share-buy-back-program



Pilier	Thème	Titre	Sous-thèmes, indicateurs de base et déclarations	Divulcation de la Société
Prospérité	Vitalité sociale et communautaire	Total des impôts payés	L'impôt global payé par l'entreprise, y compris l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt foncier, la TVA et autres taxes de vente non déductibles, les charges sociales payées par l'employeur, et les autres taxes et impôts qui constituent des coûts pour l'entreprise, par catégorie d'impôts.	La Société présente chaque année sa déclaration pays par pays à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi qu'aux territoires où nous exerçons nos activités qui n'ont pas de relation d'échange activée avec l'ARC. En raison de la sensibilité des données qu'elle contient, la déclaration pays par pays n'a pas été rendue publique. Les informations consolidées sur le montant des impôts payés sont divulguées à la page 19 de notre rapport ESG 2022, sous « Valeur distribuée ».
Prospérité	Création d'emplois et de richesse	Contribution financière aux investissements	Présentation des dépenses d'investissements (CAPEX) moins l'amortissement, appuyée par une description de la stratégie d'investissement de l'entreprise.	La stratégie « Virage vers la croissance » de la Société est présentée en ligne à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/investors/corporate-overview/business-strategy
Prospérité	Innovation de meilleurs produits et services	Total des dépenses de R-D (\$)	Total des coûts liés à la recherche et au développement.	À l'heure actuelle, les coûts liés à la recherche et au développement sont intégrés aux coûts d'exploitation et ne sont pas agrégés au niveau de l'entreprise.

Annexe D

SASB

RAPPORT ESG 2022

Thème	Sous-thèmes et indicateurs à divulguer	Déclaration 2022
Santé et sécurité des collaborateurs	(1) Taux de fréquence des accidents du travail (TRIR) et (2) taux d'accidents mortels pour (a) les employés directs et (b) les employés salariés	Veuillez consulter l'indicateur GRI 403-9 présenté dans notre indiciel GRI 2022
Environmental Impacts of Project Development	Discussion sur les processus visant à évaluer et gérer les risques environnementaux associés à la conception, à la localisation et à la construction de projets	Veuillez consulter la section 4.1.2 « Registres des aspects et des impacts environnementaux » à la page 19 de notre Livre bleu 2023, disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf
Répercussions sur le cycle de vie des bâtiments et infrastructures	Nombre de (1) projets autorisés certifiés par une norme tierce de durabilité à attributs multiples et (2) projets actifs qui souhaitent recevoir cette certification	En 2022, les produits de la Société sont provenus de 290 projets qui ont soit reçu, soit ont entrepris d'obtenir une certification en matière de développement durable, telles que LEED, BREAM, Envision, etc.
Répercussions sur le cycle de vie des bâtiments et infrastructures	Discussion sur le processus d'incorporation des considérations de rendement énergétique et d'utilisation rationnelle de l'eau en phase opérationnelle dans la planification et la conception du projet	L'ingénierie Net Zéro (INZ) est un élément central de la stratégie d'AtkinsRéalis, et elle est alignée avec notre raison d'être qui consiste à façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent. Nous mettons l'accent sur le perfectionnement des personnes, des processus et des outils nécessaires pour réduire les émissions de carbone dans tous nos projets, et pour aider nos clients à atteindre leurs propres objectifs en matière de réduction des émissions de carbone. Deux initiatives nous aident à y parvenir : ▪ Decarbonomics™ – une gamme de services qui permet aux clients du monde entier de décarboner leurs installations et actifs existants afin de réduire leurs émissions de carbone opérationnelles et d'atteindre leurs objectifs de carboneutralité de façon rentable; ▪ Carbon Insights – une approche fondée sur des données pour intégrer la gestion des émissions de carbone pendant toute la durée de vie à chaque étape des projets, de la conception et la réalisation jusqu'à l'exploitation, et fournissant les outils et les processus nécessaires pour assurer une réduction rentable des émissions de carbone dans le cadre des activités courantes. À l'échelle régionale, nous travaillons en étroite collaboration avec les clients en utilisant des normes et des lignes directrices propres aux directives et aux exigences législatives des régions dans lesquelles nous exerçons nos activités, afin de réduire la consommation d'énergie et d'eau, et en évaluant le rendement par rapport à des normes telles qu'Envision, CEEQUAL, BREEAM et LEED. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez visiter notre page Web à l'adresse : https://www.engineeringnetzero.com/fr/home/

Thème	Sous-thèmes et indicateurs à divulguer	Déclaration 2022
Répercussions climatiques de la combinaison d'activités	Quantité de commandes en attente pour (1) les projets liés aux hydrocarbures et (2) les projets d'énergie renouvelable	En 2022, la Société a mis en œuvre un nouvel outil pour agréger l'information financière provenant de différents anciens systèmes qui ont été utilisés indépendamment par différentes unités opérationnelles, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer le carnet de commandes de projets liés aux hydrocarbures et aux énergies renouvelables dans les années à venir.
Répercussions climatiques de la combinaison d'activités	Montant des annulations de commandes en attente associées à des projets liés aux hydrocarbures	En 2019, la Société a annoncé sa décision de se dessaisir de ses activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources, et a confirmé la conclusion de la vente de ces activités le 15 août 2021. La Société n'a pas passé de contrats importants avec ce secteur depuis, et elle n'a pas noté d'annulation au cours de l'année 2022. Il est toutefois à noter que la Société, en partenariat avec Dragados et Pennecon, a un contrat en cours avec Cenovus Energy pour construire la structure-gravité en béton du projet West White Rose à Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada. Le projet West White Rose a été interrompu entre mars 2020 et mai 2022, en raison de la pandémie de Covid-19, et sa complétion est maintenant prévue pour 2026.
Répercussions climatiques de la combinaison d'activités	Montant des commandes en attente pour les projets non énergétiques associés à l'atténuation du changement climatique	En 2022, la Société a mis en œuvre un nouvel outil pour agréger l'information financière provenant de différents anciens systèmes qui ont été utilisés indépendamment par différentes unités opérationnelles, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer le carnet de commandes de projets non liés à l'énergie associés à l'atténuation des changements climatiques dans les années à venir.
Sécurité et intégrité des structures	Montant des coûts de reprise associée à un défaut et à la sécurité	À l'heure actuelle, la Société ne collige pas le montant des coûts de reprise liés aux défaillances et à la sécurité au niveau de l'entreprise, car ceux-ci sont intégrés dans les coûts des projets. Des efforts seront déployés au cours des prochaines années pour évaluer cette information.
Sécurité et intégrité des structures	Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires associées à des incidents liés à un défaut et à la sécurité	Aucune perte monétaire importante découlant de procédures judiciaires associées à des incidents liés à des défaillances et à la sécurité ne s'est produite en 2022.
Mesure d'activité	Nombre de projets actifs	La Société avait plus de 25 000 contrats en cours en 2022.



Thème	Sous-thèmes et indicateurs à divulguer	Déclaration 2022
Mesure d'activité	Nombre de projets commandés	En 2022, la Société a mis en œuvre un nouvel outil pour agréger l'information financière provenant de différents anciens systèmes qui ont été utilisés indépendamment par différentes unités opérationnelles, souvent à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer le nombre de projets commandés dans les années à venir.
Éthique des affaires	(1) Nombre de projets actifs et (2) commandes en attente dans des pays figurant dans les 20 derniers rangs de l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International	En 2022, la Société ne comptait pas de projet ni de personnel basés dans l'un ou l'autre des 20 pays affichant le pire rendement selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Cependant, Il est à noter que LINXON SWEDEN AB, une coentreprise dans laquelle la Société détient 51 % de capitaux propres, a signé en 2022 un contrat d'environ 80 millions de dollars avec le Ministère de l'Électricité de l'Iraq pour la construction clés en main de quatre postes électriques SIG de 132/33 kV. De plus, en 2023, Linxon s'est vu décerner un contrat pour la cinquième et dernière expansion du poste de 400/132 kV de la centrale électrique de Rumaila, à Basra, en Iraq. La Société a tiré environ 14 millions de dollars canadiens de revenus de ces projets en 2022, ainsi qu'un carnet de commandes de 46 millions de dollars.
Éthique des affaires	Description des politiques et pratiques pour la prévention (1) de la corruption et (2) du comportement anticoncurrentiel dans les processus d'appels d'offres	Veuillez consulter les sections 5.1. « Antitrust et concurrence » et 5.2. « Anti-Corruption », aux pages 25 et 26 de notre Code de conduite (disponible à l'adresse https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf).

POUR TOUTES QUESTIONS CONCERNANT
LES FACTEURS ESG OU COMMENT
NOUS POUVONS APPUYER VOTRE
ENTREPRISE, PRIÈRE DE CONTACTER:

Marie-Michèle Bleau

Gestionnaire, Développement durable
marie-michele.bleau@atkinsrealis.com

atkinsrealis.com/ESG

